

VILLE D'ANTONY

Conseil Municipal

25 septembre 2014

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Sénant, Maire d'Antony.

M. le Maire : Je demande à David Passeron de faire l'appel.

(Il est fait appel des conseillers municipaux présents par Monsieur Passeron.)

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. MARTIN à M. SENANT

Mme MACIEIRA-DUMOULIN à M. COLIN

M. ADDA à Mme LAJEUNIE

Mme COVI-HOUEMAVO à M. LEGRAND

M. le Maire : Mes chers collègues, avant de commencer la séance je vous propose d'observer une minute de silence à la mémoire d'Hervé Gourdel sauvagement assassiné en Algérie.

(Une minute de silence est observée.)

M. le Maire : Monsieur François Rivet a donné sa démission du conseil municipal, il est remplacé par Camille Le Bris, qui était sixième de la liste Antony avec vous, et à qui je souhaite la bienvenue.

- Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2014

M. le Maire : Avez-vous des observations ?

(Aucune observation n'est formulée, soumis à un vote à main levée, le procès verbal est adopté à l'unanimité.)

- Liste des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'Article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Mme HAGEL : Concernant le point 07, pourrait-on avoir des précisions sur ce que sont les études géotechniques, est-ce que par exemple, c'est lié à la géothermie ?

M. le Maire : Non, pas du tout.

Mme HAGEL : Dommage parce qu'il y a beaucoup de choses à faire dans ce domaine sur la ville.

M. le Maire : Il s'agit de repérer tous les réseaux qui sont sous les voies avant de procéder aux travaux de voirie.

Mme HAGEL : Pour le point 18, pouvez-vous nous donner plus de précisions sur cette convention, sur les relations avec le Parc de la Grenouillère ? Et pouvez-vous nous dire aussi pourquoi dans ce domaine là et sur ce point-là, c'est la ville qui paye ?

M. le Maire : Parce que la ville souhaite soutenir les efforts du Club d'Archerie qui a organisé les championnats des Hauts-de-Seine de tir à l'arc sur le stade de la Grenouillère. C'est 100 €, ce n'est pas trop cher et la ville souhaite que des compétitions de bon niveau se passent sur son territoire.

Mme HAGEL : Peut-on savoir où en sont nos relations avec cet équipement ? Je ne parle pas du Club, je parle de la Grenouillère.

M. le Maire : Le Parc de la Grenouillère appartient au syndicat interdépartemental Paris-Hauts-de-Seine.

Mme HAGEL : Oui mais c'est un équipement qui est sur notre territoire et qui serait très utile à nos associations et aux Antoniens pratiquant des sports.

M. le Maire : C'est ce que nous expliquons depuis 30 ans à la ville de Paris. Il y a eu un changement de maire dernièrement. Pour le moment, Paris n'accepte pas de nous laisser rentrer dans ce syndicat ; ce que l'on aurait fait avec plaisir, pas seulement la ville, mais aussi la communauté d'agglomération, les villes de Sceaux, de Châtenay-Malabry et de Bourg la Reine qui ont moins d'équipements sportifs que nous, seraient intéressées pour y rentrer. Le jour où Paris acceptera de nous laisser rentrer dans ce syndicat, le département des Hauts-de-Seine n'y fera pas obstacle.

Mme HAGEL : Nous l'espérons, il ne faut jamais désespérer.

M. RUFAT : Donc vous avez un espoir d'avancer sur les conventions possibles ?

M. le Maire : Oui. Les Hauts de Seine occupent pour 3 ans la présidence du syndicat, ce qui peut faciliter une éventuelle entrée.

M. RUFAT : Mais il y aura la métropole.

M. le Maire : Il ne faut pas rater la fenêtre de tir.

M. RUFAT : Mais l'idée serait de faire rentrer les communes et/ou l'agglomération ?

M. le Maire : L'agglomération d'abord, mais pourquoi pas aussi les communes.

M. RUFAT : Et donc ce serait un partage ?

M. le Maire : Et même si on ne les fait pas rentrer, ce serait l'idée d'une meilleure utilisation des installations de la Grenouillère par nos clubs, notamment le club de rugby, à condition d'aménager les équipements. Je pense que vous êtes d'accord ?

Mme HAGEL : Oui.

M. le Maire : Alors j'espère que vous nous soutiendrez.

Mme HAGEL : Nous vous soutenons quand vous avez raison et ça ne nous gêne absolument pas de vous soutenir, nous ne sommes pas une opposition systématique, nous sommes une opposition constructive.

M. le Maire : Très bien, merci d'avance.

Mme HAGEL : Je passe au point 50 concernant la publicité au Sélect, j'aimerais connaître les prévisions et les différences entre ce que rapportait la publicité dans l'ancien Sélect et ce que va rapporter la publicité dans le nouveau Sélect. Les spectateurs se sont tous rendu compte que le temps imparti à la publicité n'était plus du tout le même, et pour beaucoup ça commence à faire un peu trop. Donc pouvez-vous au moins nous dire ce qu'il en est en matière financière, à savoir : est-ce que ça vaut vraiment le coup de laisser tout le monde ?

Mme ROLLAND : En effet, ce contrat n'est pas nouveau, il y en avait déjà dans l'ancien Sélect, mais il est bien évident que le nouvel équipement avec ses 4 salles attire beaucoup plus. Il y a 2 types de contrats qui sont passés : ici avec Médiavision qui est la publicité nationale, et puis il y a aussi la publicité locale avec la SEP. Ce contrat existe et existait déjà, il représente des recettes qui ont augmenté, certes, mais qui restent très marginales puisqu'on est de l'ordre de 12.000 €, on perçoit 30% à peu près de l'indemnité que reçoit l'agence de publicité et ça représente aujourd'hui 3% du budget, donc vous voyez que ça reste très faible. Et l'idée est de toute façon de limiter en temps les spots et en nombre aussi on essaye de les limiter. Ça reste encore une fois très marginal mais c'est toujours une recette bonne à prendre pour équilibrer le budget.

Mme HAGEL : C'est là qu'il faut savoir faire l'équilibre, est-ce que ça vaut vraiment la peine de laisser beaucoup de gens qui disent : bientôt, on va se retrouver comme à Paris, ça vaudra à peine le coup de venir... Bien sûr, les gens viendront parce que c'est plus intéressant d'aller en bas de chez soi, mais on commence à laisser des gens, je vous le dis.

M. le Maire : Ils viennent quand même pour le moment. Je ne sais pas s'ils sont lassés, mais ils viennent parce que c'est quand même deux fois moins cher qu'à Paris, c'est près de chez eux, ils sont bien assis, et la programmation est bonne. Ils ont quand même quelques avantages à aller au Select plutôt qu'à Paris ou à Belle Epine.

Mme HAGEL : Nous espérons qu'elle restera bonne mais il faut faire attention parce qu'elle est quand même inégale pour certains publics. Ce n'est pas le lieu ni le jour de parler de cela, donc je vais m'arrêter là.

J'ai juste une petite question sur les points 53, 59, 62 et 64, ce sont des conventions de mise à disposition de locaux résidentiels, on a les noms des associations mais on n'a pas les lieux des locaux résidentiels.

M. le Maire : Pour le 53, il s'agit du LCR Guillebaud. Pour le 59, c'est aussi Guillebaud. Pour le 62 c'est encore Guillebaud, et ce sont les Morins pour le 64.

Mme HAGEL : J'ai cru comprendre qu'aux Morins, c'était assez difficile d'avoir des salles quand les gens du quartier veulent se réunir, j'ai compris qu'ils avaient des difficultés à obtenir une salle.

M. FEUILLADE : De toute façon aux Morins, les gens de la résidence, puisque les LCR sont des locaux résidentiels appartenant à l'Office et

gérés par la ville, les habitants de la résidence n'ont pas accès à ces locaux. C'est la réalité.

M. le Maire : Nous n'avons jamais refusé un LCR à une association de locataires.

M. FEUILLADE : Je vous en ferai la demande, je vous prends au mot. Dès demain, mon association vous déposera un courrier et tiendra une permanence régulière hebdomadaire dans ces locaux, je vous remercie, parce que pour le moment, nous avons deux associations : Danse avec Elena, c'est très bien, ça danse, tout ce que vous voulez mais ce n'est pas donné non plus, à l'année les tarifs sont assez élevés ; ce n'est vraiment pas donné, ce n'est pas une école, c'est une association dont le siège aujourd'hui a été déménagé à Suresnes. Regardez le site internet de cette association, les locaux sont effectivement aux Morins et le siège manifestement est transféré à Suresnes d'après le site internet.

M. le Maire : Madame Léon va vous répondre sur tous ces points car visiblement elle n'est pas d'accord.

M. FEUILLADE : Ce sont quand même les locataires de l'Office HLM qui payent l'eau, il n'y a pas de compteur d'eau sur ces locaux, ce sont les locataires de la résidence des Morins qui payent l'eau pour les danseuses.

M. le Maire : Mais les danseuses ne consomment pas beaucoup. Elles boivent de l'eau, les danseuses ?

Mme LEON : Je confirme que pour l'association, le siège social est à Antony et que c'est le professeur qui habite à Suresnes ou Puteaux, enfin par là. Et ce n'est fréquenté que par des enfants Antoniens.

M. FEUILLADE : Non Madame, ce n'est pas ce qui est sur le site.

Mme LEON : Je ne regarde pas le site mais je sais que c'est beaucoup d'Antoniens qui y sont. C'est peut-être vrai que vous n'avez pas de salle, mais ce n'est pas que pour Danse avec Elena, il y a beaucoup d'associations qui le fréquentent, Alesia, APRAHM – FAM ALTERNAT, il y a aussi les jeunes du quartier qui viennent pendant les vacances scolaires, il y a des ateliers pour les jeunes du quartier pendant toutes les vacances scolaires. Le LCR est très occupé, il n'y a que le dimanche où c'est vraiment libre sauf les relations publiques qui prêtent ce local pour des demandes familiales du quartier. Mais pour des réunions ponctuelles, on doit pouvoir trouver. C'est vrai que les demandes d'associations sont beaucoup pour les enfants dans la journée, ce n'est plus le mercredi matin maintenant, là aussi ça coince un peu, ce sont surtout des demandes le soir à partir de 19h.

Mme CHARRIER : Une petite question sur la décision 39 : il est question de l'association FAIRE, de quoi s'agit-il ?

M. le Maire : C'est de la formation linguistique, alphabétisation et formation linguistique, surtout de la langue française

Mme CHARRIER : J'ai une question par rapport à la décision 65, c'est-à-dire la construction de la salle du Mont-Blanc. On peut voir avec tous les reports que vous donnez qu'il y a un retard d'exécution important, la salle n'est toujours pas ouverte, donc d'abord je voudrais vous demander quand elle va ouvrir, Madame Léon m'a dit l'autre jour qu'elle attendait le passage de la commission de sécurité, par contre il y a déjà beaucoup de demandes de réservation, comment allez-vous faire ? Parce qu'il y a vraiment un surbooking de demandes. Je me demande comment vous faites pour gérer le retard d'ouverture de cette salle.

M. le Maire : Quel retard d'ouverture ? A Vasarely, oui, il y a du retard, ce sera en novembre, mais pour la salle du Mont-Blanc on n'avait pas donné de date, elle ouvrira quelques semaines après Vasarely.

Mme CHARRIER : On avait dit début septembre ou mi-septembre.

M. le Maire : Pour Vasarely, oui. Mais on a toujours été prudent sur la salle du Mont-Blanc.

Mme LE BRIS : Concernant l'ouverture d'une ligne de crédit à la Banque Postale, c'est la décision n° 8, je voudrais savoir quel est le taux auquel ce crédit a été ouvert, est-ce à la suite d'une mise en concurrence et si oui, pourquoi avoir fait le choix de cet établissement ?

M. le Maire : Le taux est EONIA + 1,28, l'EONIA est proche de 0% aujourd'hui, c'est le taux au jour le jour + 1,28, ça doit donc faire 1,29 ou 1,30. Est-ce qu'il y a eu une mise en concurrence ? Non, c'est la suite d'une ligne que l'on avait déjà. On avait déjà une ligne de trésorerie avec la même banque et nous la continuons avec des conditions améliorées. C'était 1,60, ce sera 1,28. Les conditions s'améliorent. La BCE aide à la baisse des taux et les marges commencent à baisser. Autrefois c'était 0 + 20 ou 0,30. Maintenant c'est EONIA + 1,20.

M. FEUILLADE : Pourquoi avoir choisi la Banque Postale ?

M. le Maire : Si votre fils était là, il vous répondrait, parce qu'on en a déjà parlé dans le passé. Toutes les banques ne donnent pas les mêmes facilités de fonctionnement à notre service de trésorerie. Par conséquent, notre service préfère les banques qui sont très flexibles et qui répondent vite aux demandes sans perdre de temps. C'est tout, c'est une question de pure facilité. Il y a très peu de différences de

taux. La réponse est la même que celle que j'ai fournie il y a deux ans.

D'autres questions ?

(Non)

- Liste des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles la commune n'a pas exercé son droit de préemption.

M. le Maire : Bien que la crise soit là et qu'il y ait beaucoup moins d'activité que les années précédentes, on a quand même au cours de l'été reçu un bon nombre de D.I.A. Malgré les apparences, le niveau est bas : on est vraiment à l'étiage actuellement.

M. RUFAT : J'avais 2 points à aborder, un qui m'a échappé au moment de la commission : page 41, il y a la vente d'un pavillon avec un grand terrain de 1368 mètres carrés, rue Adolphe Pajeaud...

M. le Maire : Oui, il y a un projet de construction d'un immeuble.

M. RUFAT : D'accord. Et sur plusieurs pages, la 31, 33, 34, au 37 avenue de la Division Leclerc, il y a un bâtiment qui a été vendu à la découpe ?

M. le Maire : Oui, c'est un bâtiment qui existait depuis déjà un certain nombre d'années, c'est une résidence hôtelière que son propriétaire veut transformer en logements. C'est en cours. On me dit que c'est en vente.

M. FEUILLADE : Oui, il y a des panneaux partout sur cet immeuble, il y en a où c'est déjà marqué « vendu ». J'ai juste une interrogation : les coûts de cette vente sont élevés, mais j'avais une interrogation sur la chose suivante : c'était le type d'immeuble, me semble-t-il, que la ville - en y mettant des moyens- aurait pu acquérir pour faire des petits logements, des studios, 1 pièce, des meublés qui auraient correspondu à loger de jeunes travailleurs en centre ville. Certes c'est cher mais à

un moment donné il faut se donner les moyens d'intervenir sur ce type de foncier qui peut permettre de loger des jeunes travailleurs. Je l'ai déjà dit à l'Office d'HLM Antony Habitat, c'est le type d'opérations sur lesquelles on pouvait y compris faire baisser les prix, parce que ça se négocie, mais je crois que ça pouvait être une bonne opération.

M. le Maire : Je regrette mais au prix où le bâtiment est mis en vente, la ville n'a pas les moyens, elle a suffisamment d'investissements d'intérêt public actuellement sans avoir en plus à acheter des locaux au prix le plus élevé de la ville.

M. LEGRAND : Mais vous aurez une bonne surprise dans 3 semaines !

M. le Maire : Pas d'autres questions ?

Nous passons à l'ordre du jour

- 1 - Fixation de tarifs municipaux non soumis au taux d'effort.

(Rapporteur : Madame Rolland)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme LE BRIS : Nous avons découvert l'apparition de la gratuité dans la grille des tarifs qui nous est proposée, en effet si la gratuité constitue un choix politique intéressant en matière de culture pour découvrir et tendre vers l'égalité d'accès à des pratiques dont on reproche parfois l'élitisme, il nous semblait que c'était un choix jusque là absent de la politique municipale culturelle, et donc on se demandait pourquoi avoir choisi cette offre de niche que sont les master classes pour expérimenter cette gratuité. Est-ce annonciateur d'autres expérimentations plus larges à destination de publics plus éloignés de la culture ? Les enfants, les jeunes défavorisés, voire les adultes

défavorisés ? En tout cas c'est une voie dans laquelle nous vous encourageons.

Mme ROLLAND : En effet, lorsqu'il y a des master classes dans le cadre des rencontres internationales de la guitare, on faisait payer les auditeurs 8 €, puis on s'est rendu compte que finalement ce n'était pas forcément une très bonne chose parce que ce sont des master classes dans lesquelles on va et on vient dans l'ensemble des festivals, donc la prestation étant un cours en public et non pas proche d'un concert en tant que tel, on a trouvé inutile de faire payer, mais ça ne veut pas dire qu'un concert ou une prestation professionnelle en tant que telle deviendra gratuite.

Mme DELPECH : Dans la continuité de l'intervention de Camille Le Bris, ne pensez-vous pas qu'un certain nombre de spectacles gratuits attribués par l'intermédiaire du CCAS par exemple aux bénéficiaires du RSA, aux demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires du Minimum Vieillesse, permettraient d'une part un geste financier mais d'autre part de rompre l'isolement de ces personnes ?

Mme ROLLAND : Je vais dire un petit mot et je vais passer la parole à Pascal Colin : récemment, il y a eu des séances avec les seniors qui se sont faites au cinéma, nous sommes allés les chercher chez eux, ils étaient vraiment très heureux de sortir et d'aller au cinéma, on est allé les chercher les uns après les autres chez eux, c'était vraiment un événement très important pour eux, donc sachez que le CCAS a à cœur de sortir de l'isolement et de rendre accessible la culture à tous, y compris aux personnes isolées et âgées.

En ce qui concerne la gratuité pour des cas qui sont difficiles, cela existe dans la politique du CCAS de voir ce qui est possible, et je

pense que tout est envisageable dans une négociation entre services. On l'a toujours dit et je pense que Pascal Colin le confirmera.

M. COLIN : Je crois qu'on est tout à fait en phase sur cette réalité. Le CCAS est très attentif à ces réalités et nous sommes ouverts à toutes les propositions qui peuvent être possibles.

Mme HAGEL : Je voulais aller dans le même sens que mes collègues Camille et Isabelle, notamment sur les tarifs : cette délibération qui nous est soumise concerne l'ensemble des tarifs du Sélect, or ce Sélect est un équipement qui est très apprécié dans notre ville, encore faut-il qu'il demeure réellement accessible. Votre délibération propose que les tarifs réduits des séances de cinéma soient appliqués aux demandeurs d'emploi, aux familles nombreuses, aux pompiers, aux personnes présentant des handicaps et titulaires d'une carte, au personnel de la Caisse d'Allocations Familiales, de l'EDF, GDF et j'en passe, mais toujours rien en direction des populations les plus fragiles et les plus précaires. C'est ce que disait Isabelle Delpech : je veux parler des bénéficiaires du RSA mais on pourrait aussi envisager les personnes ayant le minimum vieillesse, de même pour le niveau de la CMU qui est très bas, on peut l'envisager aussi à ce niveau-là, quelle que soit la méthode utilisée pour que ces personnes justifient de ces critères, une ville ne peut pas proposer des réductions à un si grand nombre de spectateurs et ne pas intégrer en plus des personnels en grandes difficultés. L'insertion, comme le disait Madame Delpech, et la réinsertion ne sont pas que professionnelles, l'insertion est avant tout sociale et aller au cinéma, aller au spectacle en fait partie, vous le savez fort bien.

D'autre part, vous acceptez des gratuités pour les Master Classes, donc on peut imaginer que des gratuités puissent être envisagées

aussi pour ces personnes, je m'adresse à Monsieur Colin, peut-être que le CCAS pourrait envisager un système de tickets gratuits pour des habitants en situation de fragilité.

Un autre tarif nous interroge : c'est celui pratiqué pour les retransmissions des opéras et des ballets. Renseignements pris auprès de Madame Rolland, c'est une expérimentation pour 2 ou 3 fois dans l'année, néanmoins le tarif de 20 € nous paraît tout à fait dissuasif. J'ai bien compris l'argument de la mairie qui pour établir ce tarif s'est alignée sur les autres salles le pratiquant. Et pourquoi ne pas innover en proposant des séances au prix habituel car finalement ces tarifs élevés sont avant tout intéressants pour les distributeurs à qui sont reversés 50% des recettes. Et cela permettrait à tous les types de population de découvrir ces domaines, parfois éloignés de leurs habitudes de vie.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs de l'exécutif, la balle est dans votre camp.

M. le Maire : Vous avez parlé 3 minutes pile, félicitations. La parole est à Madame Rolland.

Mme ROLLAND : Pour établir ces tarifs, nous ne nous sommes pas alignés, nous avons regardé ce qui se faisait et nous nous sommes mis dans une moyenne basse. On ne s'est pas aligné parce qu'il y a des opérateurs qui pratiquent des prix bien supérieurs, dans la région ça peut aller jusqu'à 25 €. Nous, nous avons fait le choix de 12 et 20 €. Il faut savoir aussi que lorsqu'on remonte la recette au distributeur, ce sont des retransmissions en direct et donc il n'y a qu'une séance. Il faut comprendre que le coût pour le distributeur est plus élevé que pour l'achat d'une distribution normale de films, il n'y a qu'une séance. C'est

la raison pour laquelle lorsqu'il y a rediffusion, nous avons mis un tarif plus faible à 12 €.

Mme HAGEL : J'insiste, je pense que vous pourriez faire des efforts, et je rappelle que certes ça coûte un petit peu plus cher au cinéma puisqu'ils doivent payer 80 € par distribution, mais enfin ce n'est pas une somme énorme.

M. le Maire : Le temps de parole du groupe est épuisé, nous passons au vote.

(Vote à main levée sur les tarifs de l'animation musicale : délibération adoptée par 47 voix pour et 2 abstentions.)

(Vote à main levée sur les tarifs de cinéma : délibération adoptée par 42 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions.)

- 2 - Quartier Pajeaud : Modification des conditions de la promesse de vente avec la SCCV Antony Pajeaud 1 portant sur un terrain sis 80 – 96 rue Adophe Pajeaud.

(Rapporteur : Monsieur Charrieau)

(Lecture du rapport de présentation)

M. FEUILLADE : D'abord quelques remarques sur cette délibération et ensuite, puisque nous sommes une minorité constructive, nous ferons aussi une proposition.

Parmi les remarques, en premier lieu, c'est la confirmation comme nous l'avons dit, enfin comme nos prédécesseurs l'ont dit dès le début, que cette opération immobilière est mal engagée et que les risques qu'elle n'aboutisse pas sont réels sinon certains. Aujourd'hui vous nous proposez de voler au secours du promoteur en lui faisant, il faut le dire, un cadeau de 2 M€ sans autre contrepartie que celle qui était prévue au contrat initialement, c'est donc un cadeau. 2 M€ de recettes qui

évidemment ne rentreront pas dans les caisses de la ville et qui d'évidence manqueront pour réaliser des projets d'investissement dont nous avons tant besoin.

Imaginons un instant, je fais une parenthèse, que l'Etat aujourd'hui nous dise : je prends 2 M€ dans la caisse de la commune d'Antony, je vous entends ici hurler au scandale ! Là, c'est l'inverse, vous donnez à un promoteur 2 M€ et vous êtes contents !

Quant à la répercussion sur le prix de vente sur les logements, elle ne porterait que sur quelques centaines d'euros au mètre carré, environ 300 €, une baisse de 5% environ, alors que vous consentez, vous, une réduction de 8% sur le prix des terrains. Donc il n'y a pas de petits profits pour le promoteur, 5 pour les acheteurs et 8 pour lui.

Evidemment, pour nous, il n'est pas question de soutenir une telle délibération qui en réalité ne vise qu'à garantir les bénéfices pour le promoteur et les dividendes pour ses actionnaires.

Comme je l'ai dit en introduction, nous voulons faire une proposition car en assujettissant la réalisation des 82 logements sociaux, j'ai entendu qu'il n'y avait aucune incidence sur les logements, le terrain, etc... 82 logements sociaux en les assujettissant à l'opération privée par le biais de la VEFA, vous avez pris le risque de compromettre la construction de ces logements HLM dont la population a là aussi réellement besoin puisque nous comptons 2000 demandeurs de logement dans notre ville.

C'est pour cela, comme nous l'avons écrit dans notre tribune du BMO, que nous souhaitons qu'Antony Habitat réalise directement cette opération sans passer par l'intermédiaire du promoteur privé. Antony Habitat, il faut le reconnaître, a les compétences pour mener ce genre d'opération. Il n'est que de regarder la réalisation de l'ensemble des

Crocheteurs, une opération bien menée, bien réalisée et de bonne qualité. Je l'ai déjà dit au conseil d'administration d'Antony Habitat, Antony Habitat a les moyens et les compétences...

M. le Maire : Votre temps de parole est épuisé, finissez rapidement. Il ne reste plus de temps de parole à votre groupe ensuite.

M. FEUILLADE : Je vais finir : la ville vendrait directement les terrains nécessaires à l'Office, non seulement pour mener à bien l'opération initiale mais également, j'en rajoute, la ville et Antony Habitat pourraient élargir l'assiette foncière pour permettre la reconstruction des 66 logements de la Tour Scherrer appelée à être démolie dans les prochains mois, en tout cas très prochainement, dans le quartier du Noyer Doré. Evidemment, Antony Habitat pourrait bénéficier de votre générosité en lui consentant la décote que vous vous proposez ce soir d'apporter au secteur privé. Merci.

M. le Maire : Monsieur Feuillade, en période de crise, il faut savoir évaluer les risques avec prudence et choisir la moins mauvaise des solutions. Quand on a négocié en 2012 la vente de ce terrain, la situation immobilière était bonne, le marché était dynamique et les prix de vente étaient plus élevés qu'aujourd'hui. Je ne vous apprendrai pas pourquoi le marché est déprimé aujourd'hui : c'est la Loi Duflot...

Mme HAGEL : Mais non, les décrets d'application ne sont pas sortis !

M. le Maire : C'est pourtant ce que dit Manuel Valls.

Mme HAGEL : Manuel Valls dit ce qu'il veut, cela a démarré en 2008 alors que Cécile Duflot n'était pas ministre ! Arrêtez, elle n'est qu'un bouc émissaire !

M. le Maire : Non, en tout cas ce n'est pas l'avis du Premier ministre, c'est Madame Duflot qui est la cause de la crise, d'ailleurs le Premier

ministre a changé le nom de la loi pour rassurer les professionnels de l'immobilier.

Mme HAGEL : Mais c'est faux ! Les décrets d'application ne sont pas sortis. La Loi Duflot est de mai 2014.

M. le Maire : En tout cas, ce n'est pas l'avis du Gouvernement, je le regrette pour vous !

Mme HAGEL : Mais le Gouvernement fait ce qu'il veut, la Loi Duflot avait des qualités, elle aurait dû être appliquée.

M. le Maire : Vos amis vont voter pour ou contre la Loi Pinel ? La Loi Duflot a bloqué le marché...le nombre de DIA est en baisse quand même de 30%. Bien avant le vote de la loi, les professionnels savaient qu'on ne pouvait plus investir dans quoi que ce soit.

Mme HAGEL : Mais on n'a eu les textes qu'en mai 2014.

M. le Maire : La loi Duflot ayant totalement figé le marché, les prix ont baissé, il fallait donc choisir entre reporter l'ensemble de l'opération à des jours meilleurs, et avec le Gouvernement actuel on n'est pas sûr que les jours meilleurs arriveront même avec Manuel Valls. Il n'est pas sûr qu'il réussira, il se heurte à tellement d'opposition de la part de vos amis, le pauvre Manuel Valls : les Frondeurs, les Verts, le parti communiste, tout le monde s'y met pour l'empêcher d'agir alors que nous, on aimerait bien qu'il réussisse ! En tout cas, nous avons choisi ce qui nous apparaissait comme la moins mauvaise solution en concédant une baisse de prix de 2 M€ mais en relançant la vente de logements puisqu'aujourd'hui la vente de logements atteint 35%, ce qui n'est pas mal. Au début il n'y avait pas beaucoup de ventes. Maintenant la vente avance à une vitesse régulière, ce qui est bien vu l'état du marché, et nous avons bon espoir que les travaux de construction commencent bientôt. Il ne vous a pas échappé qu'ils ont

commencé déjà à démolir l'IUFM, il va falloir quelques mois pour le démolir complètement car c'est gros, mais on peut penser qu'à partir du début de l'année prochaine les travaux de construction pourront commencer parce que les 50 ou 60% nécessaires pour commencer un projet auront été réservés.

Mme HAGEL : Ce sera pour les cantonales.

M. le Maire : Oui, c'est prévu avant les cantonales, cela apportera des voix de plus aux cantonales, on n'en a pas vraiment besoin mais enfin quand même...

Mme HAGEL : C'est comme le Sélect, c'était juste avant les municipales !

M. RUFAT : Sur le risque que vous avez évoqué, le moindre risque, dans cette affaire en baissant le prix de manière assez importante, 2 M€ sur les 25, est-ce qu'on ne prend pas un risque juridique avec les autres soumissionnaires qui avaient participé au dialogue compétitif initialement ? Parce que là vous avez changé complètement la donne, peut-être que les autres soumissionnaires avaient des propositions qui à l'époque auraient pu nous satisfaire sans avoir besoin de changer.

M. le Maire : Oui, mais à l'époque les autres soumissionnaires vendaient les logements entre 5.700 et 6.000 € le mètre carré, aujourd'hui ils ne le feraient pas. Je ne vois pas comment ils pourraient faire nettement mieux que les 23 M€ dont j'ai parlé, ce n'est pas possible. C'est le marché qui dicte les prix.

M. RUFAT : Mais c'est la rue Pajeaud. Que ce soit à Pajeaud ou sur la Nationale 20, on voit bien des constructions qui avancent et qui se vendent. C'est un micro climat sur la rue Pajeaud qui me paraît assez bizarre. Je constate que vous avez cédé à l'apitoiement de Monsieur Pitch et de Monsieur Vinci et puis voilà !

M. CHARRIEAU : Je voulais juste dire deux petits points : on a été obligé de baisser le prix parce que depuis deux ans, le Gouvernement fait une politique qui décourage tout investissement, c'est évident, ce n'est pas la version des promoteurs, regardez ce qui se passe partout, même chez vos amis, tous les programmes s'arrêtent. Et le cadeau n'est pas fait pour les promoteurs, il est fait avant tout pour les futurs Antoniens ou les Antoniens qui viendront s'installer là ou déménager...

M. FEUILLADE : Mais il y en aura combien ?

M. CHARRIEAU : Ce sont les futurs acquéreurs qui vont pouvoir profiter de cette baisse, et c'est la ville d'Antony qui va profiter d'un embellissement de ce quartier et d'une qualité de vie qui sera un peu plus agréable que ce bâtiment qui depuis les années 70 n'a pas dû connaître beaucoup de coups de peinture.

Mme HAGEL : Comment ? Mais il était impeccable, il était complètement rénové !

M. le Maire : Madame Hagel, vous n'avez pas la parole.

Mme HAGEL : C'est un scandale, c'est du gâchis financier !

M. MEUNIER : Encore une délibération portant sur le devenir des terrains de l'ex IUFM Val de Bièvre. J'ai envie de dire une énième délibération ! En effet, à vouloir vous comporter en spéculateurs fonciers sur ces terrains, puisqu'après les avoir acquis du Conseil Général des Hauts de Seine pour près de 9 M€, vous avez prévu de les revendre pour 25 M€ à la société Pitch Promotion, vous ne savez manifestement plus très bien comment vous en sortir dans cette opération. Ou plutôt, vous vous retrouvez dans l'obligation de faire un cadeau de 2 M€ au promoteur en charge de réaliser l'opération que vous projetez, à savoir édifier sur des terrains à vocation publique pour l'essentiel des logements privés. Un véritable scandale !

Dès le départ, outre le projet que vous portiez sur ces terrains, nous avons dénoncé le prix auquel étaient proposés à la vente ces logements, près de 6800 € le mètre carré. Un prix qui même dans votre logique ne permettait pas à une majorité d'Antoniens d'acquérir un logement, loin s'en faut.

Il faut croire que nous avons raison puisqu'aujourd'hui ces logements sont proposés par la SCCV Antony Pajeaud 1 au prix de 5.800 € le mètre carré. Mais même ceci n'a pas permis à cette société de commercialiser assez de logements sans pouvoir démarrer son opération de promotion immobilière. Preuve s'il en est qu'un tel prix reste inabordable encore pour une majorité de la population.

Aujourd'hui, cette même société demande un rabais de 2 M€ pour pouvoir démarrer la première tranche du projet. Et demain combien ? Va-t-on continuer longtemps à offrir des facilités financières à un promoteur pour sauver une opération qui n'aurait jamais dû voir le jour ?

Car ce que vous avez oublié de dire dans le rapport, c'est que déjà vous avez autorisé la SCCV Antony Pajeaud 1 à réorganiser la typologie de logements, à ne pas installer de panneaux photovoltaïques initialement prévus en futures terrasses des bâtiments collectifs et sur les maisons individuelles, ainsi qu'à remplacer la VMC inversée prévue sur les toitures des bâtiments collectifs par une VMC simple, ainsi qu'il résulte du permis de construire modificatif déposé par la SCCV Antony Pajeaud 1 le 14 mars dernier.

Par ailleurs, dans le rapport, il est mentionné que la ville n'a pas souhaité remettre en cause les conditions d'acquisition financières en VEFA de la crèche par la ville, et des logements sociaux par Antony Habitat. Il ne manquerait plus que ces conditions financières soient

revues à la hausse alors que vous venez d'offrir 2 M€ à la SCCV Antony Pajeaud 1 ! Au contraire, elles auraient dû être à due proportion revues à la baisse aussi bien pour l'acquisition en VEFA de la crèche par la ville que pour l'acquisition des logements sociaux par Antony Habitat. C'est un minimum.

Par contre, ce que vous oubliez de dire en ce qui concerne Antony Habitat, c'est qu'alors que l'acte authentique de vente devait être signé au plus tard pour le 15 septembre 2014, cette signature a été repoussée au 2 janvier 2015 ; que les panneaux photovoltaïques qui devaient être installés ne le seraient pas, et qu'un niveau de sous-sol de parkings a été supprimé.

Vous l'avez compris, nous voterons contre cette délibération.

M. le Maire : J'ai bien compris, mais ce que j'ai compris aussi, c'est qu'il y a deux ans, M. Meunier, vous trouviez que le prix de 25 M€ que nous avons réussi à faire accepter au promoteur était trop élevé, vous l'avez dit à qui voulait vous entendre et vous l'avez même dit devant le promoteur. Eh bien il vous a suivi !

M. CHARRIEAU : Je voudrais juste dire que le bâtiment restera RT 2012. Et d'autre part, si on vous a proposé 5800 €, c'est parce qu'on a dû penser que vous étiez un peu plus riche que les autres puisque c'est beaucoup moins que le montant proposé aujourd'hui aux acquéreurs. C'est 5.400 et non 5.800. Vous avez la preuve ici que l'économie ne va pas dans les poches du promoteur.

Mme HAGEL : Si je comprends bien, M. Charrieau, les promoteurs font cela juste pour faire plaisir aux futurs acquéreurs ! Un cadeau !

M. CHARRIEAU : Mais vous connaissez la loi du marché, ils arrivent à trouver un acquéreur à ce montant là et pas à un autre. C'est le prix qui est répertorié directement par la baisse de notre vente.

M. le Maire : Je voudrais préciser que si d'aventure le Gouvernement Valls réussissait à relancer le marché immobilier et que les prix de vente remontaient, là la ville bénéficierait de 35% de la plus-value. C'est dans la promesse de vente. Donc 23 M€, c'est un minimum mais on peut avoir plus.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention.)

- 3 - Nouveau groupe scolaire à l'angle de l'avenue Lavoisier et de la rue Pierre Gilles de Gennes - Attribution du marché négocié de maîtrise d'oeuvre au groupement solidaire Dietmar Feichtinger Architectes/Quadriplus Groupe.

(Rapporteur : Monsieur Le Bourhis)

(Lecture du rapport de présentation)

M. MEUNIER : Ce qu'auraient dû dire ce rapport et cette délibération, c'est que le groupe scolaire en question est destiné à remplacer le groupe scolaire Dunoyer de Segonzac voué par vos soins à la démolition. Un groupe scolaire qui était au cœur d'une cité populaire, Guillebaud, ancienne école d'application de l'IUFM Val de Bièvre. Ceci expliquant peut-être la délibération d'aujourd'hui.

Si le groupe scolaire Dunoyer de Segonzac n'est pas réhabilitable, comme vous n'avez cessé de le prétendre, pourquoi ne pas en avoir reconstruit un sur place ? La mixité sociale, ça ne consiste pas à dévitaliser l'école au cœur d'un quartier populaire pour aller en périphérique.

Par ailleurs, avec la localisation que vous avez prévue, un problème va se poser : la traversée des voies de la gare d'Antony pour les élèves les plus âgés qui se rendent seuls à l'école. On sait en effet que les

collégiens et lycéens qui se rendent au Lycée Descartes se retrouvent dans la nécessité de traverser les voies du RER C plutôt que d'emprunter le tunnel de la gare d'Antony, ils préfèrent traverser à pied les voies du RER C. Quelle mesure préventive avez-vous prévue pour éviter que cela soit rendu possible ? Avez-vous enfin obtenu des engagements précis de la part de la SNCF ?

M. LE BOURHIS : Pourquoi l'école Dunoyer de Segonzac a-t-elle été reconstruite ailleurs ? Parce qu'il aurait été extrêmement cher de la réhabiliter, premièrement ; deuxièmement les utilisateurs déplorent le fait qu'elle soit enclavée et pas visible et donc demandaient à ce qu'elle soit positionnée à un autre endroit. Il y a eu des concertations avant de lancer la procédure. Et puis en ce qui concerne la taille de l'école, elle sera nettement plus importante que l'école Dunoyer de Segonzac actuelle. Il y aura également un centre de loisirs, ce qui n'existe pas à l'heure actuelle.

Sans compter les problèmes rencontrés pendant la construction si on démolissait l'école Dunoyer de Segonzac et reconstruisait sur place, où auraient été les élèves ? Actuellement les écoles de la ville sont très chargées. Car, on bénéficie, en particulier, sur la ville d'une hausse de la natalité tout à fait nette depuis 7 ou 8 ans.

Les engagements par rapport à la SNCF, non, il n'y en a pas, on travaillera sur la carte scolaire pour répartir les élèves, sans doute d'une manière un peu différente, et comme vous le dites en maintenant la mixité sociale.

Mme CHARRIER : Construire un groupe scolaire, c'est faire un investissement d'avenir pour permettre aux enfants d'étudier dans des conditions optimales. Nous sommes donc tout à fait favorables à cette utilisation des fonds publics. Cependant ici, nous déplorons que vous

avez fait le choix d'une surface restreinte, presque exigüe. Beaucoup plus vaste bien sûr que Dunoyer de Segonzac mais vous auriez pu faire beaucoup mieux. En effet, vous n'avez accordé à ce groupe scolaire et centre municipal de loisirs qu'une surface bâtie de 4.200 mètres carrés alors que vu la taille du terrain disponible, vous auriez pu permettre une construction de 5.500 à 6.000 mètres carrés.

Cette limitation de la surface a des conséquences néfastes, elle contraint l'architecte à faire des salles et un hall étroit, du moins en limites il y a des étroitesse qui ont été constatées, à faire une cour en R + 1 et en limite séparative pour l'élémentaire. Je donne quelques exemples mais il y a d'autres exemples qui auraient pu être améliorés s'il y avait eu plus de surface. Elles vous obligent aussi à accorder des dérogations, en particulier en ce qui concerne les espaces verts : pas d'arbres ni de végétation dans ce futur groupe scolaire. Le reste du terrain est vendu par le Conseil Général à un promoteur. Vous avez préféré favoriser une opération immobilière, c'est votre choix, et nous le contestons.

D'autre part, je voulais revenir sur le point qui a été abordé par Monsieur Meunier qui est le passage de la voie ferrée : vous dites qu'il n'y a pas d'accord avec la SNCF, qu'il n'y a rien eu d'entrepris, on avait aussi parlé ici en conseil municipal de l'existence de la demande d'une passerelle car je rappelle ce que Monsieur Meunier disait, il y a des problèmes pour les poussettes, des problèmes pour les personnes handicapées, le tunnel est assez insalubre, et puis il y a aussi les jeunes qui franchissent les voies et on risque des dangers extrêmement considérables. On sait que cette passerelle, si on la construisait, se construirait très lentement, il faut d'abord des projets, des études, etc, ça met du temps, donc il faudrait vraiment engager

des discussions d'une manière vraiment sérieuse. Apparemment, d'après ce que vous dites, il n'y a pas eu de solution de ce côté-là, c'est dommage, nous le regrettons.

M. le Maire : La surface bâtie de 4.200 mètres carrés est la même qu'à l'école Pasquier, la différence, c'est la cour qui est moins grande mais la surface bâtie est la même. De plus, à l'école future, nous disposerons d'une salle de sports qui sera d'une dimension correcte et qui permettra aux enfants de faire du sport, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Il y aura un centre de loisirs, il y aura une salle de sports. Monsieur Le Bourhis y a veillé personnellement, donc effectivement la cour sera moins grande mais au prix où est le terrain, j'espère que vous êtes dans la ligne de Manuel Valls, Mme Charrier, et que vous n'êtes pas pour dépenser sans compter et sans réfléchir ; à 800 € le mètre carré, il fallait quand même faire attention.

Mme CHARRIER : Pas sans compter mais pour l'éducation, il ne faut pas hésiter à investir...

M. le Maire : Oui, mais faire des espaces verts à 800 € le mètre carré, c'est cher ! Vous êtes d'accord ?

M. LE BOURHIS : Juste une précision : à l'intérieur de l'établissement on n'est pas contraint, contrairement à ce que vous avez dit, vous avez vu les maquettes. Par exemple pour le hall il est assez vaste quand même, rien à voir avec ce qui existe dans les autres écoles actuellement.

Mme CHARRIER : Il est assez vaste mais il y a des endroits où ça se réduit avec une espèce d'entonnoir, il y a aussi des limites qui sont marquées, je pense que s'il y avait eu plus de surface, l'architecte aurait été plus à son aise.

Mme HAGEL : Sur un point annexe...

M. le Maire : Non, les 3 minutes sont terminées, vous vous êtes exprimée déjà.

Mme HAGEL : Monsieur Le Bourhis nous a dit qu'il y avait une augmentation de la natalité et on en est tous content, non seulement à Antony mais en France et surtout...

M. le Maire : Non, pas sur toute la France.

Mme HAGEL : Je voulais dire que ce n'était pas grâce au Gouvernement, malgré la loi du mariage pour tous, ce n'est pas comme la Loi Duflot

(Vote à main levée : délibération adoptée par 47 voix pour et 2 abstentions.)

M. le Maire : Merci de votre vote, Madame Hagel.

- 4 - Acquisition par la ville auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine d'emprises de terrain issues de la parcelle cadastrée BY n° 99 dans le cadre de la construction du nouveau groupe scolaire à l'angle de l'Avenue Lavoisier et de la rue Pierre Gilles de Gennes.

M. le Maire : Il s'agit aussi d'ailleurs de faire un rond-point et une piste cyclable.

(Rapporteur : Monsieur Le Bourhis)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme LE BRIS : Cette délibération me permet de revenir sur le contexte foncier contraint dont on parlait à l'instant. On se demandait, dans la mesure où des terrains étaient rognés sur l'école, là vous n'hésitez pas à réserver une emprise pour faire un rond point qui en plus est coûteux pour des raisons de fluidité de circulation visiblement,

donc vous êtes prêts à faire des efforts pour la voiture pour desservir les futurs logements, mais pas pour les enfants qui seront à l'étage pour leur cour de récréation. Nous vous demandons quelles sont vos priorités sur ce quartier.

M. le Maire : D'abord il fallait assurer l'arrivée des enfants dans les écoles, les enfants de l'école, les jeunes du collège, les jeunes du lycée c'était un peu avant, et pour cela il fallait faire un rond-point. Le rond-point aurait pu être fait par le Conseil Général en même temps que le collège. Il ne l'a pas fait, donc la ville le fera. Avec cela, les problèmes que l'on rencontre actuellement pour l'entrée dans le collège seront résolus. C'est une priorité.

Par ailleurs, on a déjà répondu sur l'aspect de l'école : L'école a 4.200 mètres carrés de surface construite, c'est largement suffisant pour l'école et pour un centre de loisirs.

M. RUFAT : Je poursuis sur la question : la priorité, on la conçoit bien puisque le terrain ou l'assise pour le rond-point et pour la piste cyclable est cédée à un euro symbolique. Donc on voit bien que quand la ville négocie, elle peut obtenir des tarifs intéressants.

M. le Maire : Sinon, on n'aurait pas fait le rond point, c'était un accord avec le Conseil Général, on fait le rond-point, à condition d'avoir le terrain gratuitement, on ne va pas payer quand même deux fois, il ne faut pas exagérer. C'est un accord équilibré avec le Conseil Général.

M. RUFAT : Concernant le coût général du terrain, 700 € le mètre carré, vous avez su négocier d'autres terrains publics du Conseil Général ! Celui de Pajeaud dont on vient de parler, vous l'aviez acheté 300 € le mètre carré à l'époque, en 2008, ça n'est pas si loin que ça ; là, à 700 € le mètre carré, vous avez fait un achat assez généreux pour

le Conseil Général, il pouvait quand même céder un peu de terrain pour faire le rond-point.

Qu'avez-vous dit plusieurs fois sur la valorisation de France Domaine ? Que vous étiez très étonnés, très surpris, on a tout entendu ! Donc vous pouvez très bien faire de gré à gré dans cette affaire là.

M. le Maire : Non, on ne peut pas. Le Conseil Général ne pouvait pas déceimment vendre un terrain à la ville d'Antony à un prix qui déroge totalement au prix du Domaine. Nous avons dans le passé bénéficié d'une évaluation un peu fantaisiste d'un terrain sur Pajeaud, là l'évaluation est également fantaisiste mais dans l'autre sens, sur ce quartier le vrai prix n'était certainement pas à 900 € le mètre carré, certainement pas.

M. RUFAT : Vous auriez pu demander et attendre au lieu d'avoir un avis fantaisiste de nouveau, non ?

M. le Maire : On ne pouvait pas faire un sort particulier à Antony parce que cela aurait apparu comme un acte anormal de gestion de la part du Conseil Général. C'est pour cela que le prix est élevé mais c'est la responsabilité de France Domaine. On aurait pu aussi ne pas acheter de terrain et ne pas faire d'école. Effectivement, ça aurait été une solution. C'est ce que vous souhaitiez ? Je ne pense pas.

M. FEUILLADE : Je suis votre raisonnement mais le Conseil Général, dans sa grande générosité lui aussi, pourrait très bien subventionner les travaux, la réalisation de ce rond-point.

M. le Maire : Ce n'est pas prévu dans le dispositif.

M. FEUILLADE : Et si on lui demandait ?

M. le Maire : Dans l'ancien régime du Conseil Général, il n'y avait pas de dispositif sur les écoles. Aujourd'hui, les subventions sont fixées une fois pour toutes et pour 3 ans par une convention ville-

département. Cette convention ne prévoit pas de subventions pour cette école, dont la construction dépassera la période couverte par ce contrat.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix pour, 7 abstentions.)

- 5 – Aménagement des terrains Bas Graviers / Crocheteurs : Adoption de l'avenant n° 1 pour le lot n° 2 « Espaces verts et travaux forestiers » passé avec le Groupement d'entreprises Nature et Paysages/Jean Fréon élagage.

- Adoption de l'avenant n° 3 pour le lot n° 3 « Mobilier – Equipement – Jeux » passé avec l'entreprise Bois Loisirs Créations.

(Rapporteur : Madame Cottenceau)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme HAGEL : C'est un très beau parc et nous voterons cette délibération.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 6 - Modification des conditions d'acquisition d'une crèche en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) rue d'Olomouc.

(Rapporteur : Madame Schlienger)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme HAGEL : Vous avez choisi de faire construire cette crèche en passant par une procédure de vente en VEFA. Nous sommes toujours dans l'interrogation en ce qui concerne ce choix. En effet, la réalisation de ce type de structure demande des compétences que seuls les

utilisateurs au plus proche ont, et ces utilisateurs sont les personnels de la ville. Mais dans la procédure en VEFA, c'est le vendeur qui est maître d'ouvrage. Nous sommes absolument convaincus que les services concernés de la mairie font le maximum pour suivre ce chantier, et nous savons pouvoir leur faire confiance. Par contre, nous demeurons persuadés qu'en termes de qualité et de coûts, les usagers et la ville ne seront pas gagnants dans ce contrat. C'est le promoteur qui, lui, est sûr d'être payé pour son ouvrage alors que dans la vente d'appartements, c'est totalement aléatoire.

Nous serons très vigilants quant à la suite de ce dossier et nous savons, pour l'avoir vécu lors de la mise en route de la crèche La Source, que c'est en fin de chantier que les problèmes s'accroissent, nous serons vigilants, néanmoins et bien évidemment nous voterons cette délibération.

M. le Maire : C'est très bien, Madame Hagel ! Vous n'étiez pas là à l'époque mais lorsque nous avons échoué dans l'aménagement de la crèche Coccinelle, avenue Aristide Briand, je ne sais plus si c'est François Rivet ou Madame Charrier qui a dit, je crois que c'était Madame Charrier, qu'on aurait dû passer une VEFA avec le promoteur qui construisait alors en face le projet Concorde. Aujourd'hui nous en faisons une et vous nous reprochez de la faire !

Mme HAGEL : Non, je pense que pour François Rivet, c'était la technique qui lui paraissait intéressante, et je pense qu'il avait raison. Là, moi je parle de l'intérieur, les crèches c'est très particulier, c'est un peu comme les écoles d'ailleurs, c'est le même genre, c'est peut-être encore plus compliqué. La réglementation est encore plus pointilleuse pour l'intérêt de nos enfants, donc je pense que pour ce type de structure, la VEFA est dangereuse.

M. le Maire : Je rappellerai quand même que pour une crèche, il faut avoir un plateau d'un seul tenant, 600 à 800 mètres carrés. Les maisons comme on le faisait autrefois à 3 étages, c'est l'horreur du point de vue du fonctionnement d'une crèche et ça coûte très cher en fonctionnement. Cela vaut cher en investissement mais encore plus en fonctionnement. Donc désormais, toutes les crèches que l'on construit et c'est le cas à Pajeaud également-, ce sont des grands plateaux qui sont nécessairement au pied d'un immeuble, et pas de vieilles maisons. Mais vous savez, les architectes qui font les crèches savent les faire. Ce sont des spécialistes. Par exemple, à Pajeaud, savez-vous qui est l'architecte du bâtiment ? C'est l'architecte qui a conçu la crèche La Source, donc on a priori confiance en elle. Je pense que l'architecte qui travaille sur l'opération COGEDIM à la Croix de Berny, qui est Cédric Vigneron, est aussi quelqu'un qui connaît bien son métier et qui doit certainement avoir dans son effectif des spécialistes de crèches.

Mme SCHLIENGER : Et puis le service Petite Enfance est associé en permanence pour coller au plus juste à cette demande particulière.

M. le Maire : Les services techniques suivent les choses, et de près.

M. MEUNIER : Oui, Monsieur le Maire, mais on revient dans ce cas-là à la proposition formulée tout à l'heure par Jean-Marc Feuillade : si Antony Habitat réalisait en propre ces opérations, on n'aurait pas besoin de passer en VEFA pour réaliser des crèches.

M. le Maire : Parce que vous croyez que Antony Habitat sait faire des crèches ? Non, ça n'est pas leur métier.

M. MEUNIER : Pas plus que c'est le métier d'un promoteur immobilier de réaliser des crèches !

M. le Maire : Monsieur Legrand n'est pas un spécialiste des crèches.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 7 - Ilôt Bas Gravier : Acquisition par la ville d'emprises de terrain représentant 5.424 mètres carrés issues de la parcelle cadastrée Y n° 296 appartenant à Antony Habitat.

(Rapporteur : Monsieur Fouquet)

(Lecture du rapport de présentation)

M. FEUILLADE : Evidemment, nous serons d'accord sur cette délibération puisqu'on demande systématiquement que la voirie du patrimoine d'Antony Habitat notamment soit intégrée dans le patrimoine de la ville. Et je rappelle les demandes notamment pour la résidence Guillebaud où l'on a toute une voirie, tout un tas d'espaces publics ouverts à tout le monde pour desservir l'école, pour desservir la gare, pour desservir le lycée, et l'ensemble de cette voirie et de ces espaces est à la charge des locataires d'Antony Habitat.

Même chose pour la résidence Lavoisier, cela fait des années que l'on demande que la ville fasse quelque chose, on l'a obtenu dans la résidence des Morins ou bien à Pierre Cot, ou Emile Seitz aussi, mais nous pensons qu'il est urgent et nécessaire que l'on poursuive rapidement l'intégration de ce patrimoine dans le patrimoine de la ville.

M. le Maire : D'accord.

M. FEUILLADE : Alors il faut le faire. On me dit toujours que c'est extrêmement compliqué ! Vous me dites toujours, Monsieur Legrand, que c'est extrêmement compliqué, c'est ce que me dit Monsieur Legrand. Il me dit que c'est très dur à faire.

M. le Maire : En tout cas Monsieur Legrand a la forte volonté de le faire.

M. FEUILLADE : Oui, à chaque fois depuis 2008 que je suis au conseil d'administration, il me dit : on va le faire, et ça fait 7 ans que j'attends. Alors je préfère m'adresser à vous Monsieur le Maire, vous venez de me dire oui, dites-moi quand ?

M. le Maire : Le plus tôt possible.

M. MEUNIER : Dans le même sens que Jean-Marc Feuillade, il s'agit en fait essentiellement pour la ville d'acquérir auprès de Antony Habitat la rue de Samoëns et la rue des Tuileries. C'est une très bonne chose en soi parce qu'il n'y a en effet aucune raison que les locataires d'Antony Habitat et des Bas-Graviers payent l'entretien et l'éclairage public de ces rues.

M. le Maire : Nous sommes entièrement d'accord Monsieur Meunier.

M. MEUNIER : Alors répondez à la question : quand sur Lavoisier et Guillebaud va-t-on mener une étude ?

M. le Maire : Le plus tôt possible, dès que les difficultés soulevées par Monsieur Legrand seront réglées. On verra cela très vite.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 8 - Acquisition par la ville d'une propriété situé 179 Avenue du Général De Gaulle, cadastrée G 108, appartenant à M. et Mme Teixeira.

(Rapporteur : Monsieur Charrieau)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : La ville essaye d'acquérir cette bande de terrain très bien desservie par l'autoroute et les bruits, là la ville a été demandeuse, ce ne sont pas les habitants de ce pavillon ?

M. le Maire : Les deux.

M. RUFAT : Vu le prix que vous payez, c'est plutôt vous qui êtes demandeur, je pense. En tout cas sur cette bande de terrain, vous avez certainement un projet ? J'ai entendu parler d'entrée de ville, ce terrain serait le signe de l'entrée de ville d'Antony, je pense que ça reste d'actualité ; et ce terrain-là, j'imagine, puisqu'il est plein de nuisances, que ça n'est pas pour y construire des logements. L'objectif que vous avez n'est sans doute pas celui-là. C'est donc une zone d'activités qui est envisagée. Est-ce que votre idée, vous pouvez en parler en conseil, est de faire en sorte que l'entreprise qui est aujourd'hui sur l'emprise de la RUA et que vous voulez certainement voir partir glisse ici pour libérer l'espace de la RUA qui serait dans ce cas-là totalement continu sur votre projet immobilier ? Ou bien est-ce que vous avez un autre projet immobilier sur cette zone-là ?

Et deuxièmement, que va devenir ce pavillon et que vont devenir les autres ? Allez-vous les garder comme ça, allez-vous les utiliser comme salles associatives momentanément avant qu'ils disparaissent ?

M. le Maire : Non, on va les louer à qui voudra y habiter en attendant qu'ils disparaissent. On fera comme pour Antonypole, on gardera les logements habitables pour des locations. Mais franchement nous n'avons pas de projet pour le moment sur cet ensemble de parcelles, il va falloir du temps pour récupérer l'ensemble de ces parcelles et nous n'avons pas de projet précis pour le moment.

M. CHARRIEAU : Il va falloir du temps pour récupérer ces parcelles en effet, et il faudra avoir un projet cohérent, ce sont des parcelles qui sont à des particuliers ou à des entreprises.

M. RUFAT : Concernant les travaux envisagés pour le tramway, est-ce que ça ne va pas être l'occasion d'accélérer les acquisitions ? Je suppose que le département pourra jouer sur l'intérêt public.

M. le Maire : Non, en principe il n'y a pas de terrains à acheter.

M. RUFAT : Le rond point du carrefour de l'Europe, vous l'avez bien acheté en partie ?

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des terrains à acheter dans le cadre de l'opération tramway ? Je ne crois pas, tout se passe sur le Domaine Public, mais le jour où nous aurons un projet, on en reparlera mais ce n'est pas pour tout de suite, ça n'est même pas pour demain.

M. CHARRIEAU : Le tramway n'est pas non plus pour demain.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 9 - Cession des locaux appartenant à la ville situés dans une copropriété sise 67 avenue Aristide Briand cadastrée 0 217 à Antony.

(Rapporteur : M. Charrieau)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme CHARRIER : Tout d'abord, pour rétablir ce qui a été dit concernant Monsieur Rivet, effectivement Monsieur Rivet était intervenu lors de ce projet de construire une crèche au 67 Avenue Aristide Briand avec l'idée de la construire en face, dans les constructions qui se faisaient, mais il n'avait pas parlé de VEFA.

M. le Maire : Si vous voulez construire dans le projet d'un promoteur, si ce n'est pas une VEFA, comment faites-vous ? C'est forcément une VEFA. Si le promoteur construit pour vous, ce n'est pas une VEFA ?

Mme CHARRIER : Alors c'est en VEFA.

M. le Maire : Et ça n'était pas idiot. On a d'ailleurs suivi son exemple et on va le faire pour tous nos projets futurs.

Mme CHARRIER : Pour en revenir à la délibération, en juin 2011, dans le but de faire une crèche, comme Monsieur Charrieau vient de le rappeler, vous avez fait acquérir par la ville des locaux de Pôle Emploi pour un montant de 800 000 €. Le projet a été abandonné puisque vous n'avez pas voulu courir le risque juridique et aujourd'hui, 3 ans après, vous vous préparez à les revendre pour un montant de 650 000 €. C'est-à-dire à perte, une perte de 150 000 €, sans compter les intérêts. Nous aimerions savoir le coût total pour la ville de l'échec de ce projet mal conçu dès le début. Nous nous y étions opposés pour toutes ces raisons, ce projet était mal préparé, ce qui conduit à brader des locaux acquis en comptant aussi le bail de location concédé en mai 2011 à la SCI Sylphaine pour un montant de 50 000 € par an et que vous avez résilié en octobre 2012.

Nous ne sommes pas contre cette vente, bien sûr, mais contre le coût induit, donc nous voterons contre.

M. CHARRIEAU : On est un peu contraint par la baisse du marché. Plutôt que de porter un local dont on ne peut rien faire, on est donc contraint de le vendre. Après le coût induit, oui, c'est un coût induit, mais le coût de le porter était bien plus important. Donc il faut se rendre à l'évidence, malheureusement, on subit la baisse du prix de l'immobilier et du foncier. Ce n'est pas seulement de notre fait.

Mme CHARRIER : C'est un mauvais choix que vous avez fait.

M. le Maire : Le Gouvernement nous coûte cher ! Et contrairement à ce que disait tout à l'heure Monsieur Feuillade, le Gouvernement ça n'est pas 2 M€ qu'il nous prend mais 8 M€ par an au total avec toutes ses mesures ! Il faut savoir que le Gouvernement nous prend 8 M€ par an.

Mme DELPECH : Nous ne sommes pas d'accord avec ce que vient de dire M. Charrieau car ces locaux auraient pu être utilisés. On sait qu'il manque des salles d'associations pour se réunir sur Antony, celle de François Molé va être bientôt détruite, donc on aurait très bien pu faire...

M. le Maire : Nous allons ouvrir dans un mois l'espace Vasarely avec 17 salles de réunion. Vous avez voté contre Vasarely dans le passé, en tous cas M. Rivet avait voté contre....

Si, il me semble bien que vous aviez voté contre aussi. A Vasarely, il y aura 17 salles. Nous n'allons donc pas en manquer. On aura assez de salles avec Vasarely.

Mme DELPECH : Alors pourquoi pas un centre de santé ? On n'en a qu'un, on n'a que la Croix-Rouge sur Antony.

M. CHARRIEAU : Mais il y a des normes à respecter dans un centre de santé, ce ne sont pas les mêmes risques.

M. le Maire : S'il y avait eu la demande d'une salle de danse sous l'immeuble, je ne suis pas sûr que les copropriétaires auraient accepté non plus.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix pour et 8 contre).

- 10 - Cession par la ville d'une emprise de terrain de 22 mètres carrés située dans le secteur Bas Graviers à Antony à Monsieur Gérard Simon.

(Rapporteur : M. Charrieau)

(Lecture du rapport de présentation)

M. CHARRIEAU : Cette délibération est passée au dernier conseil municipal avec une erreur dans le numéro de la parcelle, c'est pour cela qu'on la repasse dans les mêmes conditions que précédemment.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés).

- 11 - Taxe d'aménagement : Fixation d'un taux majoré dans le secteur Descartes

(Rapporteur : M. Charrieau)

(Lecture du rapport de présentation)

M. CHARRIEAU : Cela comprend notamment le rond-point de desserte du collège et de cette parcelle ; c'est une parcelle qui appartient au Conseil Général.

M. FEUILLADE : J'entends quand on parle de logement social qu'on nous dit toujours : dans cette ville on n'a pas de foncier, on nous répond toujours : il n'y a pas assez de foncier, le foncier est très cher etc.. Là on a des terrains publics, je ne dis pas que ces terrains doivent être utilisés en totalité, mais au minimum qu'on ait un projet qui intègre du logement social sur cette parcelle, qu'on ait par exemple un équilibre 50/50, parce que la réponse qu'on nous fait à chaque fois, c'est que dans la ville il n'y a plus de foncier. Là il y en a, c'est du foncier public, on doit d'ici 2022 atteindre les 25% de logements sociaux, et pour atteindre cet objectif il nous faut acquérir ces parcelles. Donc je vous demande de réfléchir à une acquisition au moins en partie pour construire du logement social.

M. le Maire : Mais là il s'agit d'une délibération sur la taxe d'aménagement et pas sur la préemption de terrains.

M. FEUILLADE : J'ai bien entendu, mais dedans il est noté que c'est pour faire du logement. Vous m'auriez dit que c'était pour faire un champ de blé, je ne serais pas intervenu, mais là on dit que c'est pour faire du logement, donc je vous le dis : on nous répond à chaque fois qu'il n'y a pas suffisamment de foncier, là vous en avez.

M. le Maire : J'ai compris, mais ce n'est pas le sujet.

M. FEUILLADE : Peut-être mais je préfère vous alerter maintenant...

M. le Maire : J'ai bien compris.

M. MEUNIER : Juste pour dire que nous partageons entièrement les remarques que vient de formuler Jean-Marc Feuillade.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix pour 7 voix contre et 1 abstention.)

- 12 - Modification du tableau des effectifs et fixation de taux de rémunération.

(Rapporteur : M. Serin)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme CHARRIER : J'ai juste une question parce que dans ce tableau n'apparaissent pas les vacataires, or il y a beaucoup besoin de vacataires avec la réforme des rythmes scolaires, donc j'aurais voulu savoir combien vous en avez déjà embauchés et combien vous comptez en recruter par la suite.

M. SERIN : M. Le Bourhis va vous répondre parce qu'il suit au quotidien 24 heures sur 24 heures cette question.

M. LE BOURHIS : Je crois que c'est de l'ordre d'une quarantaine déjà embauchés.

Mme CHARRIER : Donc il en reste à peu près 30 ?

M. LE BOURHIS : Oui.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

- 13 - Modification des modalités de calcul des vacances du temps de garderie périscolaire suite à la réforme des rythmes scolaires.

(Rapporteur : M. Serin)

M. SERIN : Je remercie Mme Delpech d'avoir noté la coquille qui a été faite : il s'agit de l'application du forfait aux nouveaux horaires, cela a été voté ce matin au CTP par l'ensemble des organisations syndicales.

Mme CHARRIER : Je voulais profiter de cette délibération pour vous dire que le texte de cette délibération met bien en évidence le temps passé dans la cour pour les élèves de maternelle et d'élémentaire ; là vous avez les temps de garderie, mais à ces temps de garderie s'ajoute la durée de la pause méridienne, à peu près une heure et demie si on exclut le temps qu'ils passent dans les locaux pour la restauration, le temps dit récréatif de 16 h à 16h30, et un temps qui n'était pas jusqu'alors identifié, j'ai vu qu'il l'a été depuis, de 17h30 à 18h. Cela fait beaucoup et l'arrivée de la saison froide et peut-être pluvieuse ne va pas en améliorer la perception par les parents et aussi quelque peu par les enseignants.

Monsieur le Maire, vous avez refusé d'engager la ville dans la création de temps d'activités périscolaires, pouvez-vous nous dire si et comment vous allez mettre en place des activités de qualité afin de remédier à ce problème ? Merci.

M. le Maire : M. Le Bourhis va vous répondre.

M. LE BOURHIS : En ce qui concerne ces temps sur la pause méridienne, il est prévu de faire des ateliers sur le temps libéré en

dehors du temps de restauration. Sur ce temps de 1 heure trois quarts, on a disons une demi-heure, une bonne demi-heure pour déjeuner et il restera ensuite du temps de détente pour les enfants.

Je peux vous dire que j'ai actuellement sur ce temps du midi des échos qui sont extrêmement différents. Il y a effectivement des gens qui regrettent de voir les enfants sur la cour mais en même temps ils profitent du beau temps que nous avons actuellement, ça ne va sans doute pas durer après les vacances, mais nous avons prévu de faire des ateliers. Actuellement nous avons inscrit un certain nombre de lignes budgétaires pour acheter du matériel pour faire des activités sur ce temps du midi.

D'autre part, dans les écoles, les enfants profitent aussi de ce temps supplémentaire sur ce temps de midi pour se détendre. Auparavant, ce temps était extrêmement contraint ; on était, dans les grosses écoles élémentaires, obligé de presser les enfants parce qu'on faisait deux services, et à 13h15 ou 13h20, et parfois même avant, on pressait les enfants pour qu'ils terminent vite de déjeuner. Le jour de la rentrée scolaire, nous étions justement dans une école avec un effectif important et à 13h35 il y avait encore une quarantaine d'enfants dans le réfectoire et ça ne posait aucun problème, les enfants pouvaient finir de déjeuner tranquillement.

Il y a également des parents qui récupèrent leurs enfants sur le temps de midi parce que maintenant, avec ce quart d'heure supplémentaire, il est possible, a contrario, de déjeuner à la maison. Je peux vous dire que ce temps supplémentaire est apprécié.

Ce n'est pas beaucoup un quart d'heure mais c'est quand même quelque chose d'important sur le plan des rémunérations pour les personnels.

Depuis le début de la rentrée scolaire, nous avons surtout mis l'accent sur l'encadrement, sur la sécurité des enfants et sur la bonne circulation des flux des enfants. Ceci est un point important, en dehors de la pause méridienne pour les créneaux de 16 heures à 16 heures 30 et de 17 heures 30 à 18 heures. De 16h à 16h30, c'est un temps de récréation ; actuellement un certain nombre de familles considèrent que l'école et la classe se terminent encore à 16h30 et non plus à 16h et il y a certaines structures comme le conservatoire qui aimeraient pouvoir commencer plus tôt les activités, une demi-heure de plus c'est intéressant parce qu'il n'y a plus le temps du mercredi matin pour accueillir les enfants d'âge primaire, ce qui est ennuyeux. Progressivement les habitudes vont changer et les nouveaux horaires vont être utilisés sans doute un peu plus astucieusement par tout le monde, y compris au niveau de la ville, pour proposer des activités sur ces temps là. Et puis on a aussi sur le 16h - 16h30 un certain nombre d'associations qui n'ont pas encore repris leurs activités, on a l'EMS qui va recommencer à partir de lundi prochain, donc nous aurons un effectif à la fois d'enfants et d'encadrants qui nous permettra de proposer des activités ; actuellement c'est vrai que c'est essentiellement de la surveillance compte tenu des effectifs que nous avons.

Mme HAGEL : Que ce soit les parents ou les enseignants, dans tout ce qui nous remonte, le problème se pose pour les petits en maternelle, et notamment les petites sections ; c'est une catastrophe, tous les enseignants, tous les parents disent la même chose : les enfants sont perdus. Cette modification des rythmes scolaires était justement faite parce qu'il fallait trouver un nouveau rythme, or pour les petits, le rythme ne peut pas être le même que pour des enfants de

primaire, et notamment pour les petites sections. Je pense qu'il faut vraiment réfléchir au problème, cela me paraît extrêmement important ; bien que ce ne soit pas volontaire, mais c'est limite de la maltraitance institutionnelle. Il y a des enfants, des petits enfants, en petites sections qui sont en souffrance, les petits qui rentrent en maternelle. Et je vois que Mme Bergerol dit oui.

M. LE BOURHIS : Je voudrais préciser -et d'ailleurs on en avait parlé lors des conseils d'écoles - que nous avons soulevé le problème de la restauration du mercredi matin auquel les parents se sont dit attachés. Quand on a vu le pourcentage de parents qui voulaient que leurs enfants déjeunent le mercredi midi, on s'est dit que pour les maternelles cela allait être bien difficile car si les enfants déjeunent à l'école, il faut aussi leur proposer un temps de sieste après ; pour les petits de 3 ans qui mangent à l'école le mercredi midi, il faut leur proposer la sieste sur place ensuite. C'est pour cela aussi qu'il y a un nombre important d'enfants qui restent au centre de loisirs après la restauration le midi, ce qui fait que nous avons été obligés d'ouvrir les centres de loisirs dans les écoles et dans les écoles maternelles, parce que là il y a des dortoirs qui permettent aux enfants de faire la sieste après le repas. Et l'incendie du Parc Heller n'a pas arrangé les choses. Je voulais vous dire que toutes ces questions là, nous les avons suivies de très près, il est vrai que la réforme en elle-même n'a quand même pas été bien adaptée par rapport à l'âge des maternelles, parce que quand on multiplie les intervenants, forcément les enfants sont perdus et on ne peut pas régler la question en faisant l'appel : les enfants à 2 ans et demi ou trois ans ne répondent pas à leur nom. Cette question-là est quand même liée à la réforme. Nous avons travaillé depuis le début de l'année sur tous ces problèmes avec

l'ensemble des directeurs et directrices d'école et pas plus tard que la semaine dernière. Nous avons constitué des groupes de travail avec les directeurs et les directrices, un groupe de travail pour les maternelles, un groupe sur les élémentaires, pour parler justement de ces temps que vous venez d'évoquer. C'est quelque chose que nous comptons bien aborder lors de la prochaine réunion du comité de pilotage.

M. le Maire : Le temps de parole de tout le monde est largement dépassé, y compris le nôtre, et nous allons passer au vote.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés).

- 14 - Adoption de l'avenant n°2 au contrat d'affermage du service public de la restauration scolaire et périscolaire de la ville d'Antony.

(Rapporteur : M. Le Bourhis)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme CHARRIER : M. le Maire adjoint, M. le Maire, je voudrais vous rappeler les exigences formulées en juillet 2010. Les améliorations du cahier des charges étaient claires alors, et apportaient satisfaction à vous et aux usagers. Parmi ces exigences figurait l'engagement de restreindre la production des repas extérieurs qui ne devaient pas dépasser les 3000 repas/jour, ceci pour les 7 ans de la durée du contrat. Sans doute cette exigence contraignait-elle trop le délégataire puisqu'aujourd'hui vous procédez à une entorse à cette exigence, jugée comme capitale en 2010, en portant aujourd'hui à 8500 le

plafond du nombre des repas/jour. Bien sûr ce sont les repas extérieurs qui vont augmenter puisque les repas à Antony sont stables, ou bien il y a une toute petite hausse, mais elle est légère...

M. le Maire : Non, pas légère, la hausse du nombre d'enfants dans les écoles est considérable et la hausse de la restauration est encore plus considérable.

Mme CHARRIER : Bien sûr, mais c'est la hausse des repas extérieurs qui est en jeu dans cette délibération.

M. le Maire : Bien sûr mais pas autant que vous le pensez.

Mme CHARRIER : D'ailleurs vous sentez bien le risque puisque vous assujettissez cette modification de demandes de garanties, vous venez de le citer, à savoir qu'il n'y ait aucune conséquence défavorable sur la qualité des repas servis dans les écoles, mais le risque existe. Pour que vos garanties ne restent pas un vœu pieu, vous devez instaurer des moyens de contrôle avec une vigilance accrue, en veillant en particulier à ce que le calcul ne porte pas sur une moyenne lissée sur l'année, problème que vous évoquez d'ailleurs à la page 2 de l'avenant.

M. LE BOURHIS : Je réponds très naturellement et rapidement à votre suggestion et à vos questions : tout d'abord la question de la qualité sera primordiale, il fallait avec le nouvel outil voir comment les choses allaient se passer et elles se passent très bien ; il y a une marge qui existe et qui est relativement importante de production supplémentaire, mais finalement les repas extérieurs ne vont pas tellement augmenter, on a une augmentation assez importante de production de repas pour les scolaires et pour la ville d'Antony. Il était en même temps normal d'augmenter la production.

En ce qui concerne la question de la qualité, vous allez pouvoir voir à la télévision dans « 7 à 8 », d'ici un mois, un mois et demi, un reportage qui sera fait sur la cuisine centrale d'Antony. Je pense que très clairement, et au niveau de la ville et au niveau du prestataire, ce qui est réalisé dans la cuisine centrale d'Antony est quelque chose dont on peut être fier et qui est exemplaire.

M. RUFAT : Concernant cet avenant qui fait augmenter le maximum qui était prévu sur la qualité, vous dites qu'il n'y aura aucune conséquence, on peut vous faire crédit qu'actuellement cette délégation est assez particulière parce que vous avez mis les moyens en recrutant un personnel compétent pour le suivi. Il y a un suivi réel sur la prestation du délégataire et jusqu'à présent nous avons toujours dit que c'était un modèle ou un exemple de délégation qui était fait. On peut vous donner crédit que la qualité sera maintenue malgré cette entorse, parce que c'est quand même une entorse par rapport à ce que vous aviez annoncé au moment de la conclusion de ce contrat.

Ceci dit la ville va avoir une redevance, et j'en ai parlé en commission, donc ma question ne va pas surprendre M. Le Bourhis, une redevance que la ville va percevoir, moi j'apprécierais que la ville fasse un effort en faveur des tarifs de ces repas, notamment en direction des familles les plus démunies, et la politique de la ville a montré que la précarité ne diminue pas dans la ville. Donc je vous propose, M. le Maire, que les tarifs planchers, donc les tarifs minimum de la restauration soient baissés, et baissés de 10 centimes. Si mes calculs sont exacts, je me suis basé sur le rapport de la restauration, cela doit faire à peu près dans les 1000 à 1500 € par an comme manque à gagner pour la ville, si vous baissez les tarifs de 10 centimes pour les maternelles et de 10 centimes pour les primaires, donc c'est une demande que l'on vous fait

pour favoriser la prise en compte de la précarité, c'est une prise en compte sociale, c'est une demande parce que la ville gagne des recettes supplémentaires.

M. le Maire : Supplémentaires certes, mais par rapport à un déficit qui reste quand même très lourd et qui va augmenter considérablement avec la réforme des rythmes scolaires et notamment le repas du mercredi où 2500 convives vont participer toutes les semaines. Donc quand même, je pense que vous êtes d'accord avec M. Valls, il ne s'agit pas d'augmenter encore le déficit. Alors ce n'est peut-être pas le moment de lancer des mesures démagogiques.

M. RUFAT : Non, je parle d'une diminution ciblée.

M. le Maire : Ce n'est pas le moment de lancer des mesures démagogiques ; on peut toujours réfléchir sur des mesures d'adaptation des tarifs, on va en reparler si vous le voulez, mais une autre fois.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix pour et 8 abstentions).

- **15 - Poursuite de la participation communale aux dépenses de fonctionnement engagées par l'Education Nationale en faveur de l'initiation aux langues étrangères dans les classes de cours élémentaires pour l'année scolaire 2014-2015.**

(Rapporteur : Mme Quinzin)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme CHARRIER : Cela ne vous étonnera pas que j'intervienne dans ce sens : comme chaque année nous constatons qu'une collectivité territoriale prend en charge ce qui devrait revenir à l'Education Nationale. Nous demandons donc que vous insistiez auprès du

directeur académique pour que ce soient les enseignants qui prennent en charge l'enseignement de l'allemand.

Je reviendrai sur ce que vient de dire Mme Quinzin à propos de la diminution des effectifs : il y a en effet une baisse assez sensible des élèves qui désirent pratiquer l'allemand, or nous avons sur Antony un jumelage avec l'Allemagne qui fonctionne fort bien et qui est très dynamique, j'ai pu m'en rendre compte lors de la précédente commission.

Conclusion : je me demande si on ne pourrait pas envisager -c'est une proposition que je fais- une action du comité de jumelage auprès des parents d'élève et même éventuellement dans certaines écoles pour que les enfants et les parents aient envie que les enfants pratiquent davantage cette langue.

M. le Maire : Est-ce que M. Hubert peut répondre à cette proposition ?

M. HUBERT : Madame Charrier, comme vous l'avez indiqué, on a pu en discuter lors de la commission jumelage, cela fait partie en effet de nos discussions du moment et des actions envisagées, de développer, via le Onze ou via une communication ciblée sur les établissements scolaires, développer la connaissance de nos jumelages quels qu'ils soient, que ce soit l'Allemagne, avec Reinickendorf qui fonctionne bien mais également nos autres villes jumelles parce qu'il y a des structures d'accueil dans nos villes jumelles, vous avez cité Reinickendorf et une structure d'accueil de jeunes où les allemands sont prêts à accueillir des groupes de jeunes, et ce qui fait défaut, c'est la communication sur ces dispositifs à l'heure actuelle.

Mme CHARRIER : Je suis désolée mais M. Hubert est parti sur le jumelage, je ne contestais pas du tout ce qu'il a dit, simplement la question n'a pas été abordée lors de la réunion de jumelage, c'est

l'intervention du comité qui s'occupe de l'Allemagne dans les écoles et auprès des parents d'élèves pour leur donner envie que leurs enfants apprennent l'allemand.

M. HUBERT : Il me semble que c'est ce que je vous ai répondu.

Mme CHARRIER : Non, vous avez répondu au niveau du Onze.

M. HUBERT : Pas uniquement, je vous ai parlé aussi des établissements scolaires

M. SERIN : En fait, il est d'accord.

M. le Maire : Tout ce qui peut favoriser l'apprentissage de l'allemand dans le primaire, on est d'accord. Et si vous pouvez vous aussi assister, ce serait bien pour que tout le monde y participe. Je compte sur vous.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

Mme HAGEL : Nous sommes pour la diversification de l'apprentissage des langues étrangères et que ce ne soit pas que l'anglais.

- 16 - Adhésion de la ville au Syndicat Mixte Autolib'.

(Rapporteur : Mme Precetti)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme LE BRIS : Il faut saluer l'implantation d'Autolib' sur le territoire Antonien parce que cela diversifie l'offre des modes de transports auxquels on aura accès sur la commune, ce qui permettra de mieux répondre aux besoins de mobilité. Néanmoins, je ne crois pas qu'il faille assimiler cette arrivée d'Autolib' à une ouverture en direction des mobilités durables, et encore moins à un effort de réduction en matière d'usage des voitures particulières. La première étude qui a été réalisée sur Autolib' avec l'ADEME révèle en effet des effets pervers de ce

modèle d'auto-partage en libre service et du partage direct qui diffèrent de l'auto-partage classique. Les études sur l'Auto-partage classique marquent une forte diminution de la possession et de l'usage de la voiture personnelle ainsi qu'une augmentation de l'ensemble des modes de transports alternatifs, mais l'absence de contraintes liées à Autolib' fait d'Autolib' un substitut à la voiture individuelle et donc concurrence tous les autres modes de transports.

En fait, Autolib' encourage au tout voiture ; par ailleurs l'étude montre que les utilisateurs sont plus qualifiés et diplômés que les utilisateurs de l'Auto-partage classique, quelles seront donc vos prochaines initiatives en faveur de l'éco mobilité, de la multi modalité et à destination de tous les Antoniens ? Je pense notamment aux mesures qui pourraient être prises en faveur du covoiturage, de l'Auto-partage sous d'autres formes et des modes actifs, à commencer par le vélo ?

M. MEUNIER : L'adhésion de la ville au Syndicat Mixte Autolib' Métropole, c'est très bien, surtout si cela s'inscrit comme vous l'affirmez dans le rapport dans une volonté d'encourager les alternatives à la voiture individuelle, en complétant les offres de transports en commun ou en développant les circulations douces. Dans ce cas là, deux suggestions s'inscrivent parfaitement dans les objectifs consignés dans votre rapport : développer l'auto-partage classique et adhérer à Vélib.

Encourager les alternatives à la voiture individuelle ne peut se limiter à implanter Autolib' sur la ville ; cela passe d'une manière générale par développer les offres de transports en commun comme vous le mentionnez, ainsi que l'usage du vélo. Ainsi, sur la RD 920, pourquoi avoir refusé par principe ce que prévoit le SDRIF : aménager un réseau de transports en commun en site propre, et préférer privilégier

le tout voiture au point d'avoir interrompu les pistes cyclables le long de cette RD 920 entre le centre ville et la Croix de Berny ?

La gratuité du Paladin apportée par la communauté d'agglomération est aussi une manière de développer l'offre des transports en commun et d'encourager les alternatives à la voiture individuelle. Toutes les expérimentations qui ont été faites en la matière sur le sujet ont abouti à une augmentation de leur fréquentation. Quant aux circulations douces, si un effort a été fait ces dernières années sur le sujet, à quand l'aménagement de la rue Mounié en zone de rencontre semi piétonne ?

Autant de remarques qui ne nous empêcheront cependant pas de voter cette délibération.

M. ARIPA : Je trouve le prix de ces installations très cher, le montant total est de 60 000 € par station, on multiplie par 6, pour moi c'est un montant qui est très important. Et la contribution à l'économie pour les effets de serre à mon avis est à prouver vu les matériaux qu'il va falloir utiliser pour construire ces stations, c'est un investissement qui à mon avis est trop cher.

M. le Maire : Juste une réponse : il y a un investissement de 372 000 €, en contrepartie on va recevoir une redevance annuelle de 25 000 € ; en 15 ans on se voit rembourser cet investissement.

M. ARIPA : C'est un temps de retour très long !

M. le Maire : Oui mais ce n'est pas si cher que ça pour la ville. C'est cher sans plus, on a parfois des dépenses plus coûteuses que cela.

M. ARIPA : De toute façon l'investissement pour l'économie des gaz à effet de serre, à mon avis, ne se trouve pas à ce prix là.

M. le Maire : Mais il n'y a pas que les effets de serre. Je ne vous savais pas aussi écolo. Les entreprises d'Antonyville nous réclament

Autolib' parce que lorsque l'un de leurs cadres se rend à Antony, il ne sait pas comment faire pour aller à Antonypole ; et à la Croix de Berny l'image du RER B est tellement mauvaise que les entreprises à la Croix de Berny demandent à tout prix une station Autolib' pour se passer du RER les jours de grève ou de panne. C'est donc une demande très forte des entreprises aujourd'hui, ce n'est pas qu'une question écologique.

Mme HAGEL : Vous l'avez dit, M. le Maire, je suis d'accord. Mais je voudrais quand même donner quelques petites informations : j'ai entendu dire que les véhicules électriques étaient des véhicules propres, plus propres que les voitures thermiques, oui, mais beaucoup moins propres et nettement plus nocifs que les transports en commun ou le vélo. La voiture électrique ne pollue pas là où elle roule mais elle pollue avant et elle pollue après ; elle pollue chez les autres : dans les centrales de tous types, là où on produit le lithium, alors ce n'est pas une solution, ce n'est pas la panacée universelle mais c'est intéressant quand même. Par contre, nous sommes en attente d'une autre délibération sur Antony ; on espère quand même qu'il ne faudra pas attendre le déluge pour avoir des Vélib' sur Antony.

M. le Maire : Des Vélib' sur Antony, franchement personne ne le propose et surtout pas Decaux parce qu'on est trop loin de Paris. Le système Vélib' ne marche que s'il y a une densité de stations suffisante et ça, ce n'est pas possible à Antony, on est trop loin de Paris. A Montrouge peut-être mais pas à Antony.

Mme HAGEL : A Châtenay-Malabry il y a le Vélib' et pas chez nous ?

M. le Maire : Non, Châtenay-Malabry n'a pas le Vélib', il a Autolib'. Essayez de monter les côtes à Châtenay avec le Vélib', vous verrez ! A Sceaux, c'est aussi Autolib'.

Mme PRECETTI : Ce n'est pas forcément nécessaire d'avoir Vélib' pour développer le vélo.

Mme HAGEL : Je suis d'accord, il y a d'autres moyens.

M. le Maire : Dans la délibération il y a d'une part le principe de l'adhésion, et il y a la désignation des représentants de la ville au sein du comité syndical d'Autolib' et j'ai reçu les candidatures de Mme Precetti et de Mme Aguilar.

(Vote à main levée sur l'adhésion : adopté par 48 voix pour et 1 voix contre)

(Vote pour la désignation de Mme Precetti et de Mme Aguilar qui sont élues par 48 voix pour et 1 contre.)

- 17 - Adoption d'un contrat de transaction pour l'étude et la mise en place d'une gestion électronique de documents à passer avec la société ATEXO

(Rapporteur : M. Limborg)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : Je voudrais revenir sur une demande qu'on vous avait faite d'avoir une commission des affaires générales ou quelque chose comme ça pour qu'on puisse aborder cette délibération en commission et qu'on puisse poser des questions. Là il s'agit d'une transaction, j'imagine que la ville a été en situation de défaut vis-à-vis du prestataire ? Ce n'est peut-être pas bien de le dire en public, donc la commission des affaires générales pourrait être l'occasion de voir ce genre de choses ainsi que les changements de personnel et autre. C'est une question qu'on vous a posée plusieurs fois, vous dites toujours oui, on verra, mais on ne voit rien venir là-dessus.

M. le Maire : Il y a la commission à laquelle participe M. Limborg et qui concerne les nouvelles technologies et tout ce qui tourne autour, vous pourrez poser la question à cette occasion-là.

M. LIMBORG : Les nouvelles technologies sont dans le développement économique.

M. le Maire : Oui, c'est écrit dans le texte de la commission, il y a les nouvelles technologies, donc posez votre question en développement économique, et M. Limborg vous répondra.

La commission de développement économique doit se réunir.

Mme BETOUATI : Effectivement nous n'avons pas fait de commission spécifique pour discuter de cette délibération ; cela nous servira de retour d'expérience pour la suite et nous notons votre remarque.

Mais je vous ai dit, M. Feuillade, lorsque nous en avons discuté, que nous ne ferions peut-être pas une commission mais une réunion pour parler des points que vous avez évoqués au mois de juin ; vous l'avez répété tout à l'heure et c'est noté.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 18 - Adoption d'une convention à passer avec l'Etat pour le versement d'une subvention dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière.

(Rapporteur : M. Nehmé)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

- 19 - Désignation des représentants du conseil municipal au sein des organismes suite à la démission de M. Rivet.

(Rapporteur : M. Sénant)

M. le Maire : Cela fait suite à la démission de M. Rivet de ses fonctions ainsi qu'à la démission de Mme Hagel de la 8^{ème} commission municipale, pas du conseil municipal, pas encore en tout cas. (rires).

Mme HAGEL : Mais M. le Maire, vous voudriez absolument qu'on démissionne tous les uns derrière les autres ? Je crois que vos désirs ne seront pas exaucés.

M. le Maire : Mme Hagel a démissionné de la 8^{ème} commission municipale, il faut donc procéder à son remplacement. J'ai reçu les candidatures de Camille Le Bris pour la commission des services publics locaux ; de Camille Le Bris également pour la 7^{ème} commission municipale chargée de l'urbanisme, ce qui va de soi effectivement ; également pour la commission municipale Enfance et Famille ; et de Mme Hagel qui se propose de permuter et de participer désormais à la 11^{ème} commission Vie associative et Animation. J'ai également la candidature de Camille Le Bris pour l'harmonie municipale, association intéressante. Et pour le moment je n'ai pas de candidat pour le jumelage.

M. RUFAT : Ce sera M. Feuillade.

M. le Maire : Pour ce vote, la majorité ne participera pas. Voulez-vous procéder à un vote unique pour l'ensemble des postes ?

(Pas d'objection)

(Vote à main levée : les candidats sont élus par 7 voix pour, 42 ne prennent pas part au vote)

M. le Maire : Félicitations aux heureux élus.

Questions écrites

M. le Maire : Je commence par la **question écrite de « Antony A Gauche »**, ce qui change un peu l'ordre habituel : il s'agit de la possibilité qu'auraient les villes, si j'en crois le Premier ministre, de demander au Gouvernement d'expérimenter l'encadrement des loyers. Je lis la question :

« Il est incontestable qu'aujourd'hui les locataires du secteur privé sont de plus en plus nombreux à éprouver des difficultés à régler leurs loyers à Antony comme ailleurs, et ce alors que depuis 2000, ces mêmes locataires ont vu leur loyer augmenter en moyenne de 55%. C'est une situation qui précipite de plus en plus de familles et de nos concitoyens dans la précarité et qui participe aussi globalement à la baisse du pouvoir d'achat, situation particulièrement injuste et inquiétante.

Une des mesures de justice sociale pour remédier à cette situation et réduire les inégalités territoriales en matière d'accès au logement consiste dans l'encadrement des loyers du secteur privé, un encadrement voté dans le cadre de la loi ALUR avant que le Gouvernement ne revienne dessus.

Monsieur le Maire, à l'exemple d'autres maires de notre département et de la Petite Couronne, êtes vous prêt à demander au Gouvernement que notre ville puisse expérimenter l'encadrement des loyers comme cela est déjà prévu pour les villes de Paris et de Lille ? Qui peut en effet comprendre que les loyers seront encadrés ou non selon qu'on habite d'un côté ou de l'autre du périphérique ? »

Voici la **réponse** :

« Cher M. Meunier et chère Mme Delpech, l'enfer est pavé des meilleures intentions. Afin de protéger les locataires, en particulier en période de crise ou de difficultés, les gouvernements sont parfois

tentés de bloquer ou d'encadrer les loyers, et inévitablement quand ces mesures se prolongent, elles ont pour conséquence de dissuader les propriétaires d'investir dans le logement ; c'est comme ça. Ainsi le blocage des loyers appliqué en France entre les deux guerres a freiné la construction de logements pendant toute cette époque.

Bien qu'instruit par cette expérience malheureuse, le Gouvernement mettant en œuvre une promesse électorale du Président de la République, a introduit dans la loi ALUR votée le 24 mars dernier un dispositif d'encadrement des loyers susceptible de s'appliquer dans des zones définies par décret où existerait un déséquilibre entre l'offre et la demande de logements. L'annonce de la création attendue de ce dispositif a eu pour effet de geler les investissements immobiliers même un an avant le vote de la loi puisqu'on savait déjà qu'il y aurait l'encadrement des loyers, et a contribué à ralentir encore plus la croissance de notre économie qui pourtant avait bien besoin d'être soutenue.

Pour relancer l'économie, le nouveau Premier ministre a annoncé une révision de la loi ALUR qui supprimerait l'encadrement des loyers, précisant toutefois que les villes qui le souhaiteraient pourraient l'appliquer par dérogation.

Compte tenu de la situation économique difficile que nous traversons, nous pensons qu'il faut supprimer tous les obstacles qui entravent la croissance, et que dans ces conditions il ne serait pas vraiment raisonnable de demander au Gouvernement par dérogation de mettre en œuvre l'encadrement des loyers à Antony. »

Mme HAGEL : Monsieur le Maire, un mot : pendant 35 ans il n'y a pas eu d'encadrement des loyers en France, 35 ans !

M. le Maire : Il n'y a pas de débat aux questions écrites. La réponse est faite mais il n'y a pas de débat.

La **deuxième question** a été présentée par le groupe municipal **Antony Avec Vous**, question presque plus longue que la réponse :

« Monsieur le Maire, la loi du 25 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, la loi MAPTAM, prévoit la création au 1^{er} janvier 2016 de la métropole du Grand Paris et de Territoires chargés des actions de proximité de la métropole. Le seuil de population fixé par la loi pour la constitution de ces Territoires est de 300 000 habitants.

Le 19 septembre dernier, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre, la CAHB, a adopté une délibération demandant aux préfets des Hauts de Seine et de l'Essonne de réaliser la procédure de fusion des communautés d'agglomération des Hauts de Bièvre, celle de Sud de Seine, et de la communauté des communes Chatillon-Montrouge. Pour le président de la CAHB, l'objectif de cette procédure est d'arrêter le territoire d'une future communauté d'agglomération regroupant 13 communes : Antony, Bagneux, Bourg-La-Reine, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Fontenay aux Roses, Malakoff, Montrouge, Le Plessis-Robinson, Sceaux, Verrières-Le-Buisson, Wissous.

Aucune demande officielle de fusion n'a été présentée à l'ensemble des maires ni donc discutée au sein des communes. Au-delà de l'agressivité envers des voisins que l'on voudrait courtiser, une telle précipitation ne se justifie pas.

Cette procédure de demande peut effectivement être engagée par une ville seule, indépendamment d'une commune concernée par le projet de territoire. Nul besoin de convoquer un conseil communautaire

exceptionnel alors que plusieurs des villes du territoire réunissaient leur conseil municipal avant la fin du mois et auraient pu lancer la procédure tout en prenant le temps de consulter leur population comme l'a fait la ville de Wissous.

Monsieur le Maire, l'ordre du jour du conseil municipal du 25 septembre 2014 ne comporte aucune délibération sur la procédure de fusion adoptée en conseil communautaire quand vous en aviez largement la possibilité, et que vous-même, vice-président de cette collectivité, et votre majorité municipale, avez voté cette délibération en conseil communautaire.

Ce refus d'aborder en conseil municipal un sujet majeur pour le futur de notre ville, un sujet jamais débattu avec les citoyens, signifie-t-il que vous écartez tout débat, que vous refusez d'écouter l'opinion des Antoniens ? ».

Juste une remarque, vous, vous représentez toujours tous les Antoniens ! Vous avez eu 21% mais vous représentez l'ensemble des Antoniens !

Je poursuis ma lecture : « Les élus d'Antony Avec Vous proposent que notre assemblée mène la réflexion et que vous organisiez la concertation afin que nos concitoyens entendent et débattent des arguments sur le périmètre arrêté, sur sa cohérence, sur le dialogue avec les villes et les intercommunalités concernées, ainsi que sur les projets alternatifs, tel le regroupement des communes participant à la conférence territoriale et à la Vallée Scientifique de la Bièvre. »

La **réponse** est la suivante :

« L'article 12 de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, (loi MAPTAM) du 27 janvier 2014

dispose, entre autres, que le périmètre du territoire est fixé par décret en Conseil d'Etat après consultation par le représentant de l'Etat, c'est-à-dire le préfet, des conseils municipaux et des conseils communautaires concernés, qui disposent d'un délai de deux mois pour rendre leur avis. C'est le préfet qui présente son projet et qui nous consulte sur ce projet.

Le conseil municipal sera donc consulté un jour, quand le préfet aura un projet, et nous aurons deux mois, pas un jour de plus, pour donner notre avis. C'est la loi MAPTAM, votée par les députés et sénateurs socialistes, qui ne laisse que deux mois aux communes pour contester le diktat gouvernemental qui disposera de leur avenir.

Je rappelle que l'élaboration de l'article 12 de la loi MAPTAM n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les élus des communes, on en a d'ailleurs parlé l'an dernier à cette même date, il y a un an, on a reçu le diktat de l'Assemblée Nationale et du Gouvernement sur l'article 12 qui n'a jamais été concerté avec personne en Ile de France, et Paris Métropole, c'est-à-dire les élus d'Ile de France qui sont à Paris Métropole, c'est-à-dire la plupart des élus des communes proches de Paris et même une partie des autres, ont fait part à 75% l'an dernier de leur opposition formelle au projet de métropole ainsi imposé. Il n'y a pas eu de concertation et la loi a été votée quand même malgré l'opposition des trois quarts des élus de la métropole de Paris.

Nous n'avons donc pas de leçon de démocratie à recevoir de la part d'un groupe qui a soutenu ce projet lors du débat qui a eu lieu ici même il y a un an.

Devant la menace de se voir imposer par le gouvernement un mariage forcé avec d'autres intercommunalités de son choix à lui, du gouvernement et pas du nôtre, le conseil communautaire a voté

vendredi dernier une délibération demandant aux préfets des Hauts de Seine et de l'Essonne de réaliser la procédure de fusion des communautés d'agglomération des Hauts de Bièvre, de Sud de Seine et de la communauté de communes de Chatillon et Montrouge, et d'arrêter ainsi le périmètre du futur territoire.

Nous avons demandé au préfet de choisir comme périmètre non pas quelque chose qu'il aurait élaboré lui-même tout seul dans son cabinet, mais de choisir ce que nous proposons -mais il n'est pas interdit à d'autres villes de demander le contraire, nous, nous demandons cela-.

Ce projet me paraît personnellement avoir du sens : avec 400 000 habitants, il couvre le quart sud du département des Hauts de Seine. Il y a un quart un peu plus au nord qui pourrait être formé par GPSO, et il y a deux autres quarts plus au nord qui pourraient former également d'autres territoires. Les communes de Sud de Seine ont des liens étroits avec le Plessis-Robinson, Sceaux et Bourg-La-Reine, et participent à leur bassin de vie. Cela, c'est clair.

C'est pourquoi les conseillers communautaires d'Antony appartenant à la majorité municipale ont voté unanimement cette délibération.

Conformément à la loi, le Préfet des Hauts de Seine nous consultera et consultera toutes les villes concernées sur le périmètre qu'il aura défini en tenant compte ou non, on ne le sait pas, de la demande du conseil communautaire ; et nous aurons donc à débattre, nous, conseil municipal d'Antony, dans les deux mois, c'est-à-dire probablement en décembre prochain, du périmètre qui nous sera ainsi soumis. La Commission Départementale pour la Coopération Intercommunale, la CDCI, sera aussi saisie, et elle pourra amender l'arrêté du périmètre à la majorité des deux tiers, on peut supposer qu'elle le fera parce que tout le monde est contre en principe, en tous cas chez nous, si ce n'est

pas ce qu'on a proposé, toutes les villes vont demander à la CDCI d'amender. Si la CDCI amende le projet, les conseils municipaux seront à nouveau consultés et donc il y aura encore pendant deux mois une consultation. Donc il y en aura une à coup sûr, et si la CDCI nous suit, il y en aura une seconde.

Nous aurons donc, mes chers collègues, l'occasion au cours des prochains mois de débattre du périmètre du futur territoire et vous aurez la possibilité de faire valoir vos préférences ; nous aussi.

S'agissant d'une question aussi importante pour notre avenir, nous ne manquerons pas de porter le débat devant les habitants, vous pouvez nous croire ».

Mme HAGEL : Vous auriez pu commencer dès ce conseil.

M. le Maire : Et vous ne serez pas déçus !

Questions orales

Mme DELPECH : Monsieur le Maire, je vous avais adressé un vœu à soumettre au conseil municipal, est-ce que vous me permettez de le lire ?

M. le Maire : C'est une question orale, vous avez tous les droits.

Mme DELPECH : « La rentrée scolaire au lycée René Descartes à Antony commence avec des conditions dégradées par rapport à l'année précédente. Outre la suppression de la classe Prépa Littéraire de proximité, on constate que la dotation horaire globale a baissé alors que le nombre d'élèves a augmenté, ce qui donne un taux d'encadrement de 1,24 au lieu de 1,28 à pareille époque l'an dernier, largement au dessous de la moyenne du département qui est à 1,60.

Ainsi des cours ne pourront être dédoublés, aggravant les conditions de réussite des lycéens et les conditions de travail des enseignants. En fin d'année scolaire, parents d'élèves et enseignants s'en étaient déjà fortement inquiétés, de même que le conseil d'administration du lycée Descartes, au travers d'un vœu. Une position que ce dernier avait déjà affirmée lors de sa séance du 4 mars dernier en votant à l'époque contre la dotation horaire proposée et en adoptant une motion expliquant son refus de voir avalisée une dotation horaire empêchant le bon fonctionnement du lycée.

En conséquence, le conseil municipal, -c'est une phrase qui est soumise au vote- demande expressément au Recteur de l'académie de Versailles ainsi qu'au Directeur académique des Hauts de Seine, la réattribution des heures manquantes compte tenu de la hausse des effectifs. »

M. le Maire : Votre demande de vœu est arrivée nettement après les délais puisqu'arrivée lundi dernier et il fallait déposer votre voeu avant vendredi. Si vous vouliez qu'il soit porté à l'ordre du jour, il fallait pouvoir l'inscrire et le faire avant vendredi. Mais je vais vous répondre sur le fond : On peut difficilement demander à l'Etat de faire des économies, et quand d'aventure il en fait, ce qui n'arrive pas souvent, le lui reprocher. Il faut être logique. Vous, vous ne demandez pas à faire des économies, vous êtes pour les dépenses à tout crin, à tout prix, par conséquent vous êtes dans votre logique. Nous, majorité municipale, nous pensons que l'Etat doit faire des économies et pas seulement sur le dos des communes, il faut qu'il en fasse vraiment sur ses propres dépenses. Donc l'an dernier, l'Etat avait déjà fait des économies en supprimant la classe préparatoire littéraire. J'étais intervenu à l'époque pour faire part de l'importance de cette classe

littéraire pour une ville comme Antony, j'avais écrit au Recteur et visiblement je n'avais pas été écouté puisqu'il avait néanmoins supprimé la classe préparatoire littéraire.

En ce qui concerne la dotation horaire qui baisse de 1%, je ne pense pas que cette baisse de 1% pourrait avoir des effets dramatiques sur les études de nos lycéens. Par conséquent il n'est pas question que j'intervienne pour essayer de changer les choses. D'abord je ne serai pas suivi, pas plus que pour la classe préparatoire littéraire, et franchement ne reprochons pas à l'Etat de faire quelques petites économies. J'espère qu'il pourra en faire plus. Pour nous, 1%, ce n'est rien. S'il faisait 15 à 20% d'économies, cela commencerait à être un peu sérieux, et encore, mais franchement ce serait vraiment de la démagogie de vouloir intervenir dans ce domaine-là pour une si petite réduction.

M. FEUILLADE : J'ai une interrogation : en juin, nous avons eu l'information qu'en septembre, l'enquête publique Massy-Valenton aurait lieu en septembre ; depuis lors, et c'est tant mieux, il n'y a pas eu d'enquête, mais est-ce que cette enquête est définitivement supprimée ?

M. le Maire : Non.

M. FEUILLADE : Je m'en doutais un peu. Et si c'est non, quand aura-t-elle lieu ?

M. le Maire : En général vous êtes bien informé puisque vous êtes toujours pendu au téléphone avec RFF !

M. FEUILLADE : Ah bon ? Vous faites comme Sarkozy, vous mettez des écoutes ?

M. le Maire : C'est presque le téléphone rouge, c'est Wissam qui m'informe de vos relations.

M. FEUILLADE : Ah, c'est Wissam qui pose les écoutes ?

Je crois savoir que Wissam me précède à chaque coup de téléphone.

M. le Maire : Non, il vous suit ; mais la réponse, vous l'avez déjà...

M. FEUILLADE : Non, je ne l'ai pas. J'ai appelé le tribunal administratif de Cergy pour avoir connaissance du nom du commissaire, je ne l'ai pas, j'ai appelé RFF qui me dit : ce n'est plus notre affaire ; ceci dit, ce qui nous préoccupe aujourd'hui, c'est cette enquête publique, les gens avaient été informés qu'elle aurait lieu en septembre et nous n'avons plus aucune information ni de RFF, ni de vous-même, ni de personne. Si, on a eu des pages de vous dans le BMO ...

M. le Maire : Appelez le préfet !

M. FEUILLADE : Mais je ne suis pas encore maire, cela viendra peut-être un jour, mais c'est vous qui êtes le maire aujourd'hui, préoccupez-vous des affaires de la commune, cette affaire là est quand même importante !

M. le Maire : Vous avez pu lire l'éditorial dans le BMO.

M. FEUILLADE : Oui, c'était pour septembre et septembre est passé.

M. le Maire : Oui, ça a été repoussé, le Préfet a pris la décision de retarder de 6 semaines l'enquête publique parce qu'il s'est aperçu qu'il y avait deux autres enquêtes publiques qui étaient lancées en même temps et qu'il ne fallait pas encombrer Antony de plusieurs enquêtes en même temps ; c'était sur le bruit je crois. La première enquête est sur le bruit, lancée par la communauté d'agglomération, et la seconde est lancée par la Région Ile de France sur la gestion des déchets. Ce sont des sujets majeurs.

M. FEUILLADE : Vous voyez, M. le Maire, vous aviez la réponse, vous pouviez commencer par là.

M. le Maire : L'enquête aura lieu et commencera le 10 novembre. Et elle ira jusqu'au 12 décembre.

M. NEHME : Et pour votre information, nous avons demandé deux centres pour le recueil d'avis des riverains : l'un à la mairie d'Antony, et l'autre à la médiathèque Arthur Rimbaud.

M. FEUILLADE : Puisque nous avons les dates et puisque nous avons les cahiers, la loi indique que dans le cadre des enquêtes publiques de cette nature, qu'à la demande de la mairie ou des citoyens le commissaire enquêteur peut organiser en présence de l'opérateur une réunion publique avec l'ensemble des habitants concernés. Est-ce que vous entendez demander au commissaire- enquêteur d'organiser cette réunion publique qui n'a pas eu lieu au terme de la concertation ?

M. NEHME : J'ai formulé cette demande il n'y a pas longtemps à la préfecture des Hauts de Seine et la réponse de RFF et du préfet a été non vu le comportement de certains Antoniens.

M. le Maire : Je ne sais pas à qui il faisait allusion !

M. FEUILLADE : Quand on dit « certains Antoniens », pas de sous-entendu, attention quand on dit des choses comme ça en public...

M. NEHME : On s'est compris, je ne parlais pas de vous.

M. FEUILLADE : Et certains Antoniens étaient des Antoniens qui défendaient aussi leur cause.

M. le Maire : Pas d'autres questions ? Merci.

(La séance est levée à 22h50.)